

MARCIGNY

votre commune

#45

janvier 2021



La crise sanitaire inédite que nous avons vécue en 2020, a notamment été marquée par deux épisodes de confinement : le premier du 17 mars au 11 mai puis du 30 octobre au 15 décembre. Au cours de ces périodes plusieurs professions ont été très rudement mises à l'épreuve. Au premier rang, figurent les **soignants** (aides-soignantes, infirmières, médecins), les **pompiers**, les **enseignants**, les **pharmaciens**, les **métiers de bouche**, les **caissières**, les **agents d'entretien** et nous craignons d'en oublier... Les élus ont eu aussi à gérer des situations complexes auxquelles ils n'étaient pas habitués. Il convient de saluer leur engagement dans ces moments difficiles et de dire à tous une fois de plus Merci.



VŒUX 2021

Chers Marcignots,

L'année 2020 s'est achevée dans un contexte d'incertitude et de doute ; elle nous a contraints à fêter Noël et la Saint Sylvestre différemment, parfois même éloignés de nos proches pour les festivités.

J'ai une pensée sincère pour les personnes qui ont perdu un membre de leur famille, un ami, un voisin... les personnes atteintes de maladie, isolées, qui sont dans la détresse, ou encore celles qui ont perdu leur emploi.

2020 aura été marquée par deux événements concomitants :

Le premier, est l'apparition de ce virus en France qui a entraîné des confinements auxquels il a fallu faire face moralement et physiquement. Ces derniers ont été difficiles pour l'ensemble des concitoyens, les acteurs économiques, le monde associatif. Toutefois, cette situation nous a permis de révéler un formidable élan de générosité, d'agrandir un cercle d'amis, de resserrer des liens, de découvrir de nouveaux voisins, de nous interroger sur nos modes de vie, et de réapprendre à consommer localement !

Ces derniers mois ont été éprouvants pour nos aînés, nos familles, nous tous, mais nous avons su faire preuve de solidarité plus que jamais...

Je remercie le personnel soignant qu'il soit en structure ou indépendant ; il a fait preuve de beaucoup de courage, de résistance et de résilience, ainsi que les services de secours et les forces de l'ordre.

Que soient également remerciés les acteurs économiques restés ouverts durant cette période, ceux qui ont fait preuve et font preuve de beaucoup de courage en fermant leurs portes, contraints. À ces commerçants et artisans je leur dis tout mon soutien pour traverser cette période exceptionnelle.

Je remercie le personnel de l'Éducation Nationale qui a su poursuivre son programme auprès de la jeunesse, en s'adaptant à de nouvelles méthodes de travail.

Enfin, je n'oublierai pas le personnel municipal et les élus qui ont été présents pour coordonner les règles gouvernementales imposées et pour avoir assuré une continuité de services auprès de la population.

Le second événement de l'année 2020 est l'organisation des Élections Municipales, non entachées par le confinement car elles ont déplacé plus de 63 % des électeurs ;

Cette nouvelle équipe composée de plus de ¾ de nouveaux élus tous volontaires et investis vous accompagnera durant les années à venir.

LA NOUVELLE EQUIPE AU CŒUR DE L'ACTION !

Aussitôt installée cette nouvelle équipe a su être réactive et respecter les règles sanitaires pour :

organiser le déconfinement, rouvrir les écoles et assurer l'accueil des enfants ;

agrandir les terrasses pour les cafetiers et restaurateurs afin qu'ils puissent accueillir leurs clients tout en respectant la distanciation ;

réorganiser le retour du marché en centre ville ;

faire le choix assumé de ne pas ouvrir la piscine, qui, au regard des contraintes sanitaires lourdes, des réparations nécessaires... ne semblait pas être judicieux ;

organiser des services administratifs suite au recrutement de personnel ;

réactiver de nombreux dossiers restés en sommeil ;

créer un registre des personnes vulnérables ;

accompagner les commerçants et artisans pour la création d'une campagne de communication...

À l'aube de cette année 2021, je vous formule le vœu de bonne santé, de joie et de bonheur.

Que l'ensemble des Marcignots retrouve une vie normale, que nos acteurs économiques puissent vous accueillir de nouveau sans aucune contrainte, que nos associations culturelles, sportives... puissent organiser comme elles savent le faire des événements, sources d'attractivité et de lien social.

Il va falloir que nous fassions preuve de patience et d'efforts pour sortir de cette crise.

PROJETS 2021

Pour une meilleure connaissance de la situation financière de la commune, deux audits sont en cours afin de trouver les marges de manœuvre pour diminuer les dépenses de fonctionnement et trouver les leviers nécessaires aux investissements futurs.

La deuxième tranche des travaux de l'école Lucie Aubrac sera engagée dans la continuité de la première tranche, laissant espérer une fin des travaux en décembre 2021.

Le projet de rénovation des façades de l'Eglise Saint Nicolas, a été acté en décembre 2020 et fait l'objet de dépôts de permis de construire pour entamer dès que possible une première tranche de travaux. Ce dossier complexe mais majeur, contribuera à terme, à l'embellissement de notre ville.

Une souscription sera lancée, animée par l'association des Amis de l'Eglise Saint Nicolas, et une recherche de mécènes sera nécessaire pour la réalisation des travaux. J'en appelle donc à la sensibilité et à la générosité de chacun.

Le schéma directeur de l'assainissement en cours de finalisation devra nous guider afin de planifier pour les années futures les travaux de rénovation de nos réseaux.

Un projet de lotissement est à l'étude afin d'accueillir de nouvelles familles sur notre territoire.

Nous travaillons à rompre l'isolement des personnes seules.

Sachez que les élus municipaux, le personnel communal et moi-même, nous resterons plus que jamais mobilisés pour vous.

Je vous renouvelle mes vœux les plus sincères. Que cette année nous apporte tout le dynamisme dont nous avons besoin.

Prenez soin de vous, prenons soin de chacun d'entre nous

**Carole CHENUET, Maire
Conseillère Départementale
du Canton de Paray le Monial
Vice-Présidente de la
Communauté de Communes de
Marcigny**



CAROLE CHENUET
Maire



DENIS PROST
1^{er} Adjoint



ALBANE JANIN
2^e Adjoint



GILLES CHAVIGNON
3^e Adjoint



ODETTE BILLON



FRÉDÉRIC CHANDON



MONIQUE CLEMENT



VALÉRIE GIRARD



RENÉ HAUTIER



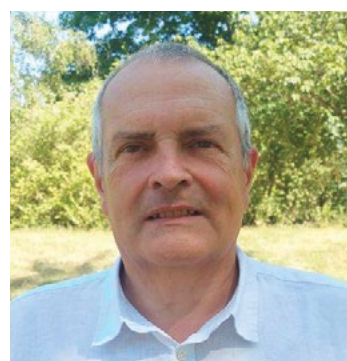
JACQUES HENRY



MARINA MONTESANO



RENÉ PEGUIN



FRANÇOIS RENARD



OLIVIER THION

Élections municipales

Le début d'année 2020 fut marqué par les élections municipales. Celles-ci se déroulèrent dans un climat serein où la démocratie en sortie grandie. Deux listes s'opposèrent, celle menée par le Maire sortant Louis Poncet, l'autre par la conseillère départementale et élue sortante, Carole Chenuet. Le dimanche 15 mars, la population se rendit massivement aux urnes (63,05% de taux de participation) malgré le début de la crise sanitaire ; le scrutin proportionnel avec prime majoritaire a placé en tête la liste d'opposition, « Ensemble allons plus loin », avec 56,48 % des suffrages et 15 sièges pourvus, contre 4 à la nouvelle opposition. Du fait des consignes gouvernementales, une période de flottement et d'incertitude

pendant plus de deux mois frappait notre pays et bien sûr notre commune. Il fallut attendre le mardi 26 mai, dans l'enceinte du gymnase Robert Marchand, pour assister à un moment historique. En effet, à cette occasion, Carole Chenuet fut élue première femme Maire de Marcigny et ce, en présence du Président du Conseil Départemental, André Accary. Lors de ce conseil municipal, Denis Prost, Albane Janin, Gilles Chavignon furent nommés respectivement premier, deuxième et troisième adjoint. Il est à noter que depuis l'élection de la nouvelle édile locale, plusieurs démissions (5), au sein uniquement du groupe d'opposition, ont été enregistrées. Cette nouvelle équipe, très renouvelée, sera à votre entière disposition tout au long de ce mandat.



RENÉE JANVIER



SÉBASTIEN KELLER



ROBERT PERRIER



LOUIS PONCET



GÉRALDINE VERSTRAATEN

Budgets communaux

Il existe plusieurs budgets au sein d'une commune : le budget principal et les budgets annexes. Pour notre commune, les budgets annexes sont représentés par le budget de l'assainissement, par le budget du CCAS (centre communal d'action sociale) et tout récemment par le budget lotissement. Chaque budget est divisé en deux sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chaque section doit être à l'équilibre. Dans chacune des sections, les dépenses et les recettes sont classées par chapitre et par article.

Les budgets doivent répondre à certaines règles. Ils doivent être en équilibre : les recettes doivent être égales aux dépenses au centime près que ce soit en fonctionnement ou en investissement. Le budget doit être sincère, c'est-à-dire qu'il ne doit pas user d'artifice comptable pour masquer un déficit. Au début de chaque année, on établit un budget prévisionnel encore appelé budget primitif qui doit être voté avant le 31 mars. En cours d'année, on peut modifier le budget par des « décisions modificatives » (DM). Cela se produit généralement en cas de dépenses imprévues ou de dépenses reportées. Le compte administratif, lui, fait le point sur l'exécution du budget, une fois toutes les écritures passées. Le compte administratif de l'année N doit être voté avant le 31 juillet de l'année N+1.

En ce qui concerne les recettes elles sont de plusieurs types :

LES RECETTES FISCALES OU IMPÔTS LOCAUX : Il y en a quatre principales. Le foncier bâti (qui pèse sur les propriétaires de construction, principalement des habitations), le foncier non bâti, la taxe d'habitation (qui va progressivement disparaître) et la contribution économique territoriale (qui pèse sur les entreprises). Le conseil municipal vote les taux mais ne décide pas des bases. Les bases correspondent à la valeur du bien taxable. Celles-ci sont révisées annuellement par le Parlement. Les taux correspondent au pourcentage de la base qui est taxée. Les taux sont fixés par la commune.

LES RECETTES NON FISCALES : ce sont principalement des recettes d'exploitation des services (cantine, garderie, ...).

LES CONTRIBUTIONS DE L'ÉTAT : elles représentent une partie importante des recettes des communes principalement pour compenser la suppression de revenus antérieurs des communes ou pour assurer une péréquation entre communes riches et pauvres.

LES CONTRIBUTIONS DES AUTRES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DE L'UNION EUROPÉENNE : elles sont souvent sollicitées pour aider au financement des projet importants ; on peut solliciter le département, la région ou le FEDER (fonds européens).

LES EMPRUNTS : ils ne doivent servir que pour les dépenses d'investissements.

En ce qui concerne les dépenses :

Elles sont libres d'autant que la commune possède la compétence générale. La commune peut financer toutes les dépenses qu'elle souhaite, hormis ce qui sort explicitement de son domaine de compétence (en général, parce que c'est la compétence de l'intercommunalité). Cependant, la majorité des dépenses correspond à des dépenses contraintes, c'est-à-dire des dépenses dont on ne peut se dispenser. Les deux plus importantes sont les dépenses de personnel et les remboursements d'emprunts.

Budget général 2019 / Fonctionnement

DÉPENSES	OPÉRATIONS RÉELLES	OPÉRATIONS D'ORDRE	TOTAL
Dépenses à caractère général	678 707,26€		
Charges de personnel	955 309,73€		
Atténuation de produits	161 673,45€		
Dotations aux amortissements et provis.		20 204,00€	
Autres charges de gestion courante	312 749,61€		
Charges financières	43 885,89€		
Charges exceptionnelles	4 275,28€	13 213,00€	
TOTAL	2 156 601,22€	33 417,00€	2 190 018,22€
Déficit de fonct.reporté			0,00€

RECETTES			
Atténuation de charges	49 416,78€		
Produits des services	90 517,80€		
Impôts et taxes	1 439 753,03€		
Dotations et subventions	714 226,06€		
Autres produits	65 147,70€		
Produits exceptionnels	3 978,80€	12 713,00€	
TOTAL	2 363 040,17€	12 713,00€	2 375 753,17€
Excédent de fonct. reporté N-1			477 179,96€

Assainissement 2019 / Fonctionnement

DÉPENSES	OPÉRATIONS RÉELLES	OPÉRATIONS D'ORDRE	TOTAL
Charges à caractère général	88 529,13€		
Charges financières	44 767,62€		
Charges exceptionnelles			
Dotation amort. dépréciations provis		80 768,62€	
TOTAL	133 296,75€	80 768,52€	214 065,27€
Déficit de d' exploitation reporté N-1			0
Total des dépenses d'exploitation cumulées			214 065,27€

RECETTES			
Ventes de produits , prestations	217 412,88€		
Subventions d'exploitation	27 314€		
Produits exceptionnels	272€	2 8167€	
TOTAL	244 998,88€	2 8167€	273 165,88€
Excédent d' exploitation reporté N-1			162 384,75€
Total des recettes d'exploitation cumulées			435 550,63€

Budget général 2019 / Investissement

DÉPENSES	OPÉRATIONS RÉELLES	OPÉRATIONS D'ORDRE	TOTAL
Remboursement d'emprunts			
Neutral. et régul d'opérations		12 713,00€	
Immobilisations incorporelles	641,95€		
Subventions d'équipement versées	753,64€		
Immobilisations corporelles	53 690,07€		
Immobilisations incorporelles			
TOTAL		12 713,00€	
Solde d'exécution négatif reporté N-1			

RECETTES			
Dotations , fonds divers et réserves	46 184,90€		
Excédents de fonctionnement			
Subventions d'investissement	93 517,64€		
Emprunts et dettes ssimilées	1 507,85€		
Immobilisations corporelles		13 213,00€	
Amortissement des immobilisations		20 204,00€	
TOTAL		33 417,00€	
Solde d'exécution positif reporté			0,00€

Assainissement 2019 / Investissement

DÉPENSES	OPÉRATIONS RÉELLES	OPÉRATIONS D'ORDRE	TOTAL
Subventions d'investissement		28 167€	
Emprunts et dettes assimilées	122 692,04€		
TOTAL	122 692,04€	28 167€	150 859,04€
Solde d'exécution négatif reporté N-1			4 441,2€
Total des dépenses d'investissement cumulées			155 300,24€

RECETTES			
Dotations, fonds divers et réserves	941€		
Subventions d'investissement	10 800€		
Amortissement des mobilisations		80 768,52€	
TOTAL	11 741€	80 768,52€	92 509,52€
Affectation au compte 106 (réserves)			35 743,03€
Total des recettes d'investissement cumul			128 252,55€

AUDITS FINANCIERS

Un audit financier rétrospectif sur la période 2014-2019 et prospectif sur la période 2020-2026 a été demandé au cabinet KPMG Expertise de Chalon sur Saône. Cette démarche permettra de disposer d'un point de vue étayé et neutre sur la situation financière de la commune. Elle permettra également d'évaluer les enjeux prospectifs, de disposer des éléments budgétaires afin de mettre en œuvre une programmation de l'action communale.

En effet, les prochaines années nous font craindre une baisse des ressources attendues avec de nombreuses incertitudes liées à la réforme de la taxe d'habitation, à la baisse certaine des impôts économiques et un risque d'abaissement de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Un autre audit gracieux sera effectué par le Trésor Public. Il s'agira d'un audit rétrospectif portant uniquement sur l'année 2020.

Emprunts

BANQUE	BUDGET	TYPE DE TRAVAUX	DATE DE SIGNATURE	DATE DE 1 ^{re} ÉCHÉANCE	CAPITAL EMPRUNTÉ	DURÉE EN MOIS	TAUX %	REMBT. PAR MOIS	DATE DE FIN DE REMBT.
Crédit Agricole	Communal	Div Investissements Place du cours	03/05/2002	15/07/2003	700 000,00€	264	3,00 %	4 053,80€	15/07/2024
Crédit Agricole	Assainissement	Construction Step	17/09/2012	17/12/2012	1 081 040,00€	336	3,40 %	1 357,36€	17/09/2040
Crédit Agricole	Assainissement	Travaux Assainissement	30/12/2002	20/03/2003	51 300,00€	240	0,41 %	218,65€	20/12/2022
Caisse Épargne	Communal	Travaux Divers	13/06/2003	25/11/2003	280 000,00€	240	2,27 %	Emprunt renégocié en février 2017 (109 098,73 €)	
Caisse Épargne	Assainissement	Investissements 2006	16/05/2006	25/11/2006	600 000,00€	360	3,85 %	2 817,63€	25/08/2036
Caisse Épargne	Communal	Investissements 2006	12/05/2006	25/11/2006	640 000,00€	360	3,85 %	3 005,48€	25/08/2036
Crédit Agricole	Communal	Travaux Place Reverchon	02/11/2010	08/02/2011	295 000,00€	180	3,30 %	2 084,46€	08/11/2025
Caisse Épargne	Communal	Accès Vox, courts Tennis - Rue Serve	12/09/2012	25/02/2013	400 000,00€	180	4,41 %	3 049,46€	25/11/2027
Caisse Épargne	Communal	Travaux divers (cf 25/11/2013)		27/02/2017	109 098,73€	81	0,63 %	1 376,80€	25/08/2023
Caisse Épargne	Communal	Extension gymnase	03/02/2017	25/06/2017	200 000,00€	240	1,41 %	957,81€	25/03/2037
Caisse Épargne	Communal	Travaux École Primaire	28/11/2019	25/10/2020	1 000 000,00€	360	0,86 %	3 154,47€	25/07/2050
SOMME EMPRUNTÉES		BP			3 515 000,00€	Rembt. annuel		212 187,28€	
		ASSAINISSEMENT			1 732 340,00€	Rembt. annuel		52 723,72€	
		TOTAL			5 247 340,00€	Rembt. annuel		264 911,00€	

ÉVOLUTION DE LA PART ASSAINISSEMENT DU PRIX DE L'EAU

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 15 décembre, a voté une augmentation du prix de l'eau. Le prix de l'eau est facturé au mètre cube avec une première tranche de tarification de 1 à 50 m³, puis au-delà de 50 m³. Depuis 2017, le prix de l'eau est de 1,91 € pour la première tranche, et de 2,13 € pour la deuxième tranche.

La facture d'eau n'a pas la limpidité de l'eau de roche...! Elle comprend trois rubriques :

- **La distribution de l'eau potable** qui revient à la SAUR et au syndicat des eaux du Brionnais, avec une partie abonnement et une partie consommation.

- **La collecte et le traitement des eaux usées**, avec une partie abonnement et une partie consommation. Cette part revient à la commune et vient en recettes au budget assainissement pour financer les prestations réalisées par la commune ou les syndicats.

- **Une rubrique concernant les organismes publics**, en l'occurrence l'Agence de l'eau. Cette part sert à financer les installations de lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau. Un des grands principes en matière d'eau est que « l'eau finance l'eau ».

Le budget assainissement qui est un budget annexe de la commune devrait normalement s'autosuffire. Or, et ce depuis plusieurs années, l'équilibre budgétaire ne peut être obtenu que par un versement du budget principal de la commune au budget d'assainissement. De plus, la commune est dans l'obligation d'effectuer plusieurs travaux sur notre réseau d'assainissement en raison d'une non-conformité. Cela concerne notamment des travaux sur des déversoirs d'orage. D'autres travaux vont concerner la suppression de rejets d'eaux usées dans le réseau des eaux pluviales. Il y a également

le réseau d'assainissement place Irène Popart qui est vétuste et pour lequel, en cas de projet immobilier sur cet emplacement, il faudra effectuer des travaux. Et pour couronner le tout, s'ajoutera le SDA (Schéma Directeur d'Assainissement), dont on aura prochainement connaissance et qui va également nous préconiser de programmer des travaux sur notre réseau pour les dix prochaines années. C'est pourquoi, la commission des finances, à l'unanimité, a proposé au Conseil Municipal une augmentation de 10 % pour les tranches qui vont donc respectivement passer à 2,10 € pour la première tranche et 2,34 € pour la deuxième tranche. Cette augmentation peut paraître énorme, mais quand on sait que la consommation moyenne annuelle d'eau par abonné est de 75,83 m³ (données fournies par la SAUR), le surcoût annuel, pour une consommation de 80 m³, sera de 15,80 € par an et par abonné.

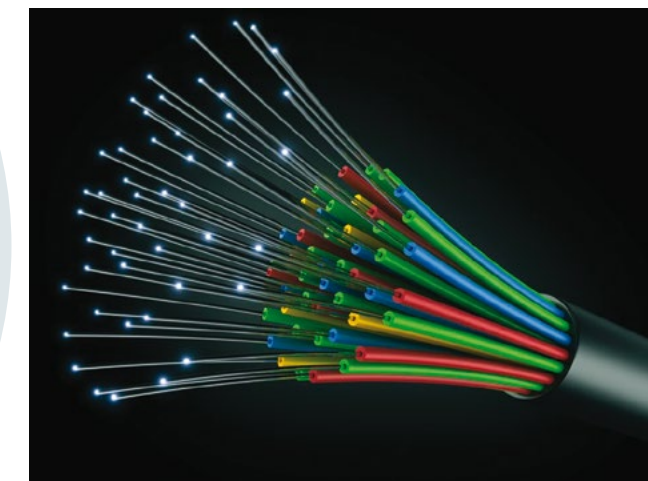
FIBRE TADUREZO

La couverture mobile en zone rurale rencontre encore très souvent des problèmes de connexion. La région, avec le soutien de l'état et de la banque des territoires, organise une campagne de mesures participatives afin d'objectiver la réalité de la couverture mobile et la qualité de service, via une application nommée TADUREZO. Cette application permet de traiter les données collectées à partir des smartphones. Le but est que chacun dispose d'informations objectives pour agir auprès des opérateurs. Pour ce faire, les utilisateurs volontaires téléchargent gratuitement l'application sur les plates-formes habituelles : Google Play Store pour les téléphones sous Android ou Apple Play Store pour les iPhones. En quelques secondes, une fois l'application lancée, elle exécute un test complet (débit montant, débit descendant, temps moyen de chargement d'une page Web) et ce, que vous soyez en intérieur, en extérieur, ou en voiture. Tous les résultats des tests sont traités sur une plate-forme numérique qui restitue les données sur des cartes en ligne permettant d'évaluer objectivement la qualité de la couverture du réseau des différents opérateurs. Il est possible de visualiser les résultats de cette cartographie en se connectant sur le site : <http://www.bourgognefranchecomte.fr/TADUREZO>. Au cours du mois de janvier, la communauté de communes sera équipée de kits de mesure itinérants appelés Drivetest. Ces dispositifs permettent à des véhicules ou à des piétons qui sillonnent les zones étudiées avec des téléphones mobiles pré-réglés d'effectuer des mesures similaires et ce, en tout lieu. Plus il y aura d'utilisateurs de cette application, plus la cartographie sera précise, ce qui permettra à vos élus d'intervenir pour améliorer les zones mal couvertes.



L'arrivée de la fibre à Marcigny se précise

En ce début d'année 2021, des armoires dédiées vont être installées sur Marcigny pour préparer l'arrivée de la fibre optique. Parallèlement à cela, l'entreprise ADAGE procèdera à l'adressage de tous les bâtiments de la commune, étape indispensable au bon déploiement du très haut débit. Ensuite, le déploiement de la fibre se fera dans chaque rue, vers chaque foyer, ceci aux alentours de la fin d'année 2021. Marcigny disposera alors du très haut débit sur son territoire, ce qui sera un plus pour ses habitants et ses entreprises en matière de communication.



Aides et subventions

La crise sanitaire a entraîné des conséquences économiques et sociales graves pour lesquelles différents plans d'aide ont été mis en place que ce soit à l'échelle nationale, régionale ou locale.

En avril 2020, un premier questionnaire élaboré par la Communauté de Communes a été adressé aux entreprises locales pour mieux connaître la réalité des besoins locaux. Un deuxième questionnaire a été diffusé à la rentrée de septembre pour refaire le point. Cependant, la survenue du deuxième confinement, à partir du 30 octobre, a fait que ce deuxième questionnaire a perdu une partie de sa pertinence.

Pour ne parler que des mesures locales mises en place par notre EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), autrement dit notre Communauté de Communes, plusieurs dispositifs ont été actés :

- **Des avances remboursables** pour soulager la trésorerie des entreprises. Il s'agit d'un fonds mutualisé à l'échelle régionale avec une enveloppe de 24 784 €.

- **Des subventions à l'investissement des TPE :** la dépense subventionnable est plafonnée à 5 000 € HT et le taux d'aide est fixé à 40 % de la dépense subventionnable. Pour être éligible à cette aide, le projet doit comporter un minimum de dépenses de 3 000 € HT. Un conventionnement avec « Initiative 71 » a été signé pour permettre l'instruction et le subventionnement de 22 dossiers. L'enveloppe est de 30 980 €.

- **Des aides aux charges courantes des TPE :** c'est une aide attribuée prioritairement aux entreprises ayant fait l'objet d'une fermeture administrative lors du second confinement. Il s'agit d'un soutien d'urgence à la trésorerie, sous forme d'une subvention. L'enveloppe est de 18 588 €.

- **Des aides aux dépenses de fonctionnement pour des opérations collectives :** ces aides concernent des opérations collectives portées par des unions commerciales ou artisanales situées sur le territoire communautaire et concourant au développement économique de ce territoire. L'enveloppe est de 6 196 €. Cette enveloppe a permis de financer, en partenariat avec la Communauté de Communes d'Iguerande, l'impression du catalogue pour le drive des producteurs locaux.

Au total, cela représente une aide d'un peu plus de 80 500 € aux entreprises. Une autre action, pour soutenir nos commerces, a été la réalisation de banderoles avec le slogan « Consommer local, c'est vital » et qui ont été disposées à l'entrée des communes et aux portes d'entrée de notre territoire.



TERRASSES

Autre sujet qui a animé les esprits médiatiques pendant l'été, les terrasses des cafés, place du Cours. La disposition et la surface de celles-ci ont été modifiées exceptionnellement en 2020 afin que nos amis cafetiers et restaurateurs puissent profiter d'une surface de travail plus importante. Ce dispositif leur a permis de respecter les règles sanitaires mises en place par le gouvernement suite au premier confinement. Toutes ces décisions ont été prises en concertation avec les commerçants concernés, qui, pour ceux présents lors des différentes réunions, ont pu faire valoir leur point de vue. En 2021, si comme nous le souhaitons, tout revient à la normale, il sera alors temps d'envisager d'effectuer, en lien avec les professionnels concernés, quelques aménagements afin de délimiter les emplacements des terrasses, mis à disposition gracieusement par la municipalité.



#jesoutiensmoncommerce

Vous avez pu remarquer cette phrase qui est revenue tous les jours sur nos réseaux sociaux avec la photo d'un commerçant de Marcigny. Cette opération a été montée et lancée par un groupe de commerçants et la municipalité, suite au deuxième confinement du 30 octobre au 15 décembre 2020, pour rappeler à tous la nécessité de consommer et d'acheter local. Nos commerces, obligés de fermer administrativement ou non, ont beaucoup souffert. Souffert financièrement, bien sûr, mais pas seulement. Ils ont souffert aussi de solitude et d'un sentiment d'abandon alors que leur commerce fait partie intégrante de leur vie. À la suite d'une rencontre entre les commerçants et la municipalité, plusieurs idées ont germé pour faire bouger et animer notre bourg et ne pas oublier nos commerces fermés.

#jesoutiensmoncommerce avec le photomontage d'un commerçant et le slogan **consommer 5 commerçants par jour** est l'idée de la dynamique et sympathique Victoria Popelin. Chaque commerçant a été pris en photo sur son lieu de travail, parfois avec humour mais toujours bonne humeur. Une fois les montages faits par la mairie, ils ont été publiés sur les réseaux sociaux et tous ont été relayés et likés des centaines de fois, avec des commentaires bienveillants et des encouragements pour nos commerçants. Cette action, si elle n'a pas pu estomper la fermeture des établissements, a permis néanmoins de ne pas les oublier et de les soutenir. Avec le concours de la Communauté de Communes, des banderoles ont également été installées aux entrées de villes affichant le slogan « *consommer local c'est vital* ». Car effectivement, il est vital de consommer local, de faire vivre notre commune et de la rendre attractive et dynamique.



Animations de l'UCAI en 2020

Pendant la période Covid19, l'UCAI a œuvré pour les commerces en mettant en vente des bons d'achats sur lesquels l'UCAI ajoute 10%. Cet été plusieurs animations ont été réalisées : des vendredis en semi-nocturne les commerçants ont déballé dans les rues et des samedis matins « jeu de questions » pendant lequel l'UCAI a offert des bons d'achats de 10€ valables dans tous les commerces pour un montant total de 2000 €.

Service urbanisme

Si vous êtes propriétaire ou artisan, certaines modifications que vous souhaitez apporter à votre domicile ou certains travaux pour le compte de particuliers et d'entreprises peuvent nécessiter une autorisation spécifique délivrée par les services municipaux.

Dans le périmètre de protection des monuments historiques, les demandes de travaux sont soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation. Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Rappel des règles d'urbanisme

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- création de 2 à 20 m² en zone non urbaine ou 40 m² en zone urbaine de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- les adjonctions de parements,
- les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- construction d'équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti...

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m² hors zone urbaine et de plus de 40 m² en zone urbaine),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux ...

Permission de voirie et stationnement :

Chaque intervention sur la voirie afin de réaliser des travaux à titre privé (réfection d'une toiture, rénovation d'une façade

ou bien un déménagement) doit être déclarée et autorisée par le Maire. **Un arrêté de permission de voirie**, donnant droit au demandeur d'empiéter temporairement sur le domaine public, est donc délivré. Il permet d'appréhender les risques liés à la circulation et de protéger la population. En parallèle, un arrêté réglementant la circulation et/ou le stationnement est délivré au droit du chantier si cela est nécessaire.

Actions et sanctions

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1 du code de l'urbanisme) et est passible de poursuites pénales (article L.480-2 du code de l'urbanisme). Dans ce cas un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la République. Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux (L.480-2 du code de l'urbanisme). Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution (L.480-5 du code de l'urbanisme) comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

Service Urbanisme

Le service urbanisme vous apporte une aide pour envoyer à l'instruction (Pays Charolais Brionnais) les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme (Permis de construire, déclaration préalable, etc.). Il vous guide dans vos démarches administratives. Il répond également aux demandes d'informations (Déclaration de Travaux, DICT, Certificat d'Urbanisme). Il gère les demandes de permission de voirie et d'alignement.

+ D'INFOS

Pour toute demande de renseignement ou de dépôt d'une autorisation d'urbanisme, vous pouvez prendre rendez-vous avec le service concerné :
Marlène RAQUIN : 03 85 25 49 96
mairie.mraquin@orange.fr



PLUi

Après la réforme du Code de l'urbanisme de 2010, la loi ALUR du 24 mars 2014 (Accès au Logement et à un Urbanisme Renoué) a transféré la compétence d'élaboration des plans locaux d'urbanisme aux communautés d'agglomération et de communes. Pour mémoire, antérieurement, la loi du 13 décembre 2000, avait remplacé les POS (Plan d'Occupation des Sols) par les PLU (Plan Local d'Urbanisme). À la différence du PLU élaboré à l'échelle communale, l'élaboration d'un PLUi vise à porter à une échelle intercommunale les problématiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements sur la base d'un projet de territoire partagé par les communes et l'intercommunalité. L'objectif est de faire émerger une vision stratégique globale en s'appuyant sur les dynamiques et les enjeux de la communauté, tout en prenant en compte les spécificités territoriales de chaque commune. Le lancement a eu lieu le 8 septembre 2020.

Pour mener à bien cette tâche, nous sommes accompagnés par le Cabinet LATITUDE. Ce cabinet coordonne la démarche, accompagne la procédure sur le plan technique, administratif et fournit une assistance juridique. La phase de diagnostic s'attache à étudier l'environnement avec le paysage, le patrimoine, les activités économiques, l'habitat, le foncier, l'agriculture et les dynamiques urbaines. Une fois ce diagnostic établi, viendra la face d'élaboration d'un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) pour déterminer le type de territoire que nous souhaitons pour les 10 à 15 prochaines années. Cela se traduira ensuite par un règlement qui déterminera « comment construire ». Le calendrier va s'étendre sur 34 mois avec pas moins de 48 réunions. Au cours de l'avancement, il y aura des articles à destination de la presse et sur Internet. Il y aura également une exposition correspondant aux étapes du projet ainsi que la tenue de 4 réunions publiques. Nous voyons donc que nous aurons l'occasion d'en reparler...

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Depuis le 15 octobre, la municipalité teste l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h30 sur la commune. Ce dispositif

permet une meilleure maîtrise des consommations énergétiques grâce à des économies estimées à 40 % (soit 18 000 €) sur les dépenses d'énergie liées à l'éclairage. Mais cela permet également de contribuer à la préservation de l'environnement par, entre autres, une diminution des émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'à la lutte contre la pollution lumineuse pour le bien-être des habitants, de la nature et pour de plus belles observations du ciel nocturne. À ce jour, le retour d'expérience de ce test est très positif, surtout en termes de finances, il devrait alors être pérennisé.



M. Daniel Ravier
HLM Borchamp



Mme Monique Peguin

CONCOURS 2020 MAISONS FLEURIES

Le concours des maisons fleuries, lancé en mars, s'est clôturé le 5 juin. Quatre jurées choisies, ne résidant pas sur la commune, ont sillonné la ville, guidées par trois élues pour juger le fleurissement de quinze habitations dont huit avec cour et jardin, cinq avec balcon façade et deux établissements, l'un commercial et l'autre touristique. La rencontre a eu lieu le 19 août et, malgré la sécheresse, le jury a découvert de belles réalisations. Une note a été attribuée et les prix seront remis début 2021 à la date convenue par la commission du fleurissement lorsque les règles sanitaires le permettront. Une réflexion sera menée au 1^{er} trimestre de cette nouvelle année par le groupe de travail pour apporter d'éventuelles modifications au règlement.

ASSAINISSEMENT

SCHÉMA DIRECTEUR

Tous les 10 ans, les communes sont tenues de revoir leur schéma directeur d'assainissement (SDA). Pour se faire, la commune est accompagnée par le cabinet Charpentier qui a commencé de mener cette étude d'orientation au cours de l'année 2020. Le résultat final de cette étude doit être présenté au conseil municipal au cours du mois de janvier 2021.

Notre réseau d'assainissement est majoritairement de type unitaire. Les eaux usées de la commune sont traitées par la station d'épuration de type « boues activées aération prolongée » créée en 1975, refaite en 2009 et gérée par la SAUR.

Ainsi le SDA permet :

- De connaître et comprendre le fonctionnement actuel de notre système d'assainissement : réseaux et ouvrages particuliers publics et privés.

- De déceler et d'expliquer les anomalies de fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif et non collectif et d'en appréhender les impacts, la fiabilité du réseau, l'hygiène publique et le milieu naturel.

- D'évaluer les problèmes liés aux eaux pluviales et de ruissellements.

- D'appréhender par diverses approches les types d'aménagement les mieux adaptés pour pallier ces dysfonctionnements.

- De préparer l'avenir en proposant des actions (travaux) nécessaires au bon fonctionnement des systèmes d'assainissement pour le futur.

- De définir des projets de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement.

Sécurité routière

Avant que le plan de circulation ne soit éventuellement revu, nous avons pris la décision de limiter la vitesse de circulation dans certains quartiers. Donc, après la création de ralentisseurs rue des Abergeries et route de St Julien, nous avons décidé de réduire la vitesse à 30 km/h dans la rue de la Tour, sur toute sa longueur. Ceci fait suite à une plainte et à une pétition des riverains. De même, la rue longeant la place du Cours, la rue des Récollets ainsi que les rues adjacentes à celles-ci, seront limitées à 30 km/h. Cela devrait être effectif début 2021, le temps que les agents communaux procèdent à la pose de la signalisation. Ensuite, il sera temps pour nous de se pencher sur ce même problème aux autres entrées de ville.

COLLECTE

ORDURES MÉNAGÈRES



Collecte sélective

LES POINTS PROPRES DANS LES COMMUNES NE SONT PAS DES DÉCHARGES À CIEL OUVERT !!! Les emballages recyclables sont à déposer DANS les colonnes et non à côté ; quant aux cartons bruns et autres déchets non recyclables, ils trouvent leur place à la déchèterie !!! Ce n'est pas le travail des agents des communes, ni des collecteurs de ramasser les ordures déposées au sol. De plus, cet acte est assimilé à du dépôt sauvage et est passible d'une amende forfaitaire ou d'une contravention de deuxième classe.

Obligation de tri des biodéchets

La loi, relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, stipule que le tri à la source des biodéchets sera obligatoire pour tous les producteurs pour la fin 2023. Ceci signifie donc que les déchets organiques ne pourront plus être mélangés avec les autres déchets pour être collectés en porte à porte. L'étude sur la composition des ordures ménagères sur le territoire du SMEVOM (syndicat de traitement regroupant tout l'ouest de la Saône-et-Loire) montre que les ordures ménagères sont composées de 25 % de déchets putrescibles, soit 53,7 kg/hab/an.

Les textiles

Une étude sur la composition de nos ordures ménagères a révélé que 5 kg/an/hab de textiles sont encore jetés à la poubelle. Les textiles ont une deuxième vie. **Même tachés ou déchirés, tous les vêtements, linge de maison, linge de toilette, les chaussures et la maroquinerie sont à déposer dans les bornes de récupération.** Une fois triés, les textiles prendront des routes différentes. Les vêtements en bon état seront revendus dans des friperies, les autres seront recyclés.



53,7
kg/an/hab

DÉCHETS PUTRESCIBLES
JETÉS À LA POUBELLE

La promotion du compostage domestique est donc une action phare à développer pour atteindre l'objectif. Depuis 2010, 253 composteurs ont été distribués sur le territoire, ce qui est loin d'être suffisant. On estime qu'il faudra équiper 390 foyers supplémentaires sur 5 ans et créer 5 placettes de compostage collectif pour les trois immeubles de Marcigny et quelques centres bourgs.

DATES À DÉFINIR

PAILLAGE ET COMPOSTAGE que des avantages !

Participez à l'animation sur le jardinage au naturel pour apprendre les techniques de paillage et la réalisation d'un bon compost. Le SMEVOM continue de subventionner les composteurs individuels, ainsi, nous vous les proposons pour 20 €.

+ D'INFOS

Communauté de
Communes de Marcigny
Inscription :
03 85 25 37 08
environnement@orange.fr



Site de compostage partagé
au pied d'un immeuble

ASSOCIATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



+ D'INFOS

11, rue du Général de Gaulle
Tél : 03 85 25 03 51
mairie.marcigny@wanadoo.fr
fpa.marcigny@orange.fr

Le nouveau CCAS de Marcigny a été mis en place le 24 juillet 2020 et se compose ainsi :

Mme CHENUET Carole, **Présidente**
M. PROST Denis, *Conseiller municipal*
Mme JANIN Albane, **Vice-Présidente**
et *Conseillère municipale*
Mme CLEMENT Monique,
Conseillère municipale
Mme JANVIER Renée, *Conseillère municipale*
Mme MYSKOWSKI Nicole,
Représentante de la Croix Rouge
Mme ROHAUT Dominique,
Représentante du Secours Catholique
M. WILBERT Thierry, *Représentant des ADMR de Marcigny*
Mme LAMBOROT Laura,
représentante de l'association Amitiés Loisirs (EHPAD de Marcigny)

Madame Stéphanie AUGIER responsable du CCAS depuis 2014, sera accompagnée cette année et jusqu'en 2022 par Madame Océane CARRIE, recrutée en alternance pour la préparation d'un BTS ESF (économie sociale et familiale).

Afin de gérer au mieux la crise sanitaire sur la commune, le travail prioritaire de 2020 pour le nouveau CCAS, fut de créer un registre des personnes vulnérables. Ce registre permettra de contacter les personnes isolées en cas d'urgence comme les confinements mais également les canicules, inondations.... Une mise à jour de ce registre se fera régulièrement en collaboration avec les services de la Mairie et les services sociaux de Marcigny.

Le CCAS gère également la Résidence pour Personnes Âgées La Tour du Moulin.

Cette année fut particulièrement éprouvante pour les résidents et les agents mais nous avons réussi à faire face à ces situations de confinement, déconfinement, gestes barrières.... Seulement 3 cas Covid ont été confirmés et grâce au respect du protocole sanitaire appliqué à la Résidence, la propagation du virus s'est arrêtée rapidement. Nous avons dû changer nos habitudes de travail à plusieurs reprises durant l'année ce qui n'a pas toujours été facile aussi bien pour les agents que pour les résidents et leur famille mais notre priorité reste le bien être de la personne âgée et surtout de rompre l'isolement et la solitude. Nous avons essayé tant bien que mal de maintenir des animations afin de garder des moments agréables pour tous.

+65 ans

Faisant suite à une demande de la Préfecture de Saône et Loire et du gouvernement, la commune s'est inscrite dans une démarche de protection des personnes de plus de 65 ans et/ou vulnérables. En effet, certains événements marquants comme les inondations, la canicule, la pandémie, nous montrent que le fonctionnement des services et de l'aide aux personnes peuvent être impactés et perturbés. Nous devons donc mettre en place des actions pour éviter ces désagréments. Pour répondre à cela, un formulaire a été envoyé en décembre par la mairie, aux personnes concernées. Ce formulaire a été créé avec le concours d'Océane Carrie, qui est en BTS économie sociale et familiale. Les retours nous ont permis d'établir une liste et de mettre à jour un plan communal de sauvegarde. Ce fichier, ainsi établi, est très utile lors d'épisodes de canicule ou comme, actuellement, lors de la pandémie de COVID 19 ; il permet à la mairie de garder le contact avec ces personnes âgées et /ou vulnérables. En effet, certaines personnes n'ont pas de famille et ne voient personne pendant plusieurs jours, ce qui est accentué, en ce moment, par les périodes de confinement. Avec cet outil, la mairie peut ainsi prendre de leurs nouvelles et leur porter de l'aide si besoin, ou tout du moins garder le lien. Garder le lien est essentiel, nous l'avons vu cette année.

ASSOCIATION

ADMR

L'évolution de l'organisation de l'Association annoncée pour 2020 est venue dans un style inattendu. Si, jusqu'à ce jour la pandémie ne nous a pas trop touchés, aussi bien bénéficiaires que salariés et bénévoles, notre mode de vie, nos comportements ont du s'adapter pour préserver notre avenir dans tous les domaines. L'aide aux familles, but premier de l'association, et le maintien à domicile sont plus que jamais à l'ordre du jour. Ils se développent naturellement pour prendre une ampleur importante et passionnante. Nous sommes toujours à la recherche de personnel pour faire face aux demandes diverses de la garde d'enfant à l'accompagnement de nos aînés dans les gestes de la vie

300

BÉNÉFICIAIRES

ACCUEIL PUBLIC
Lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et l'après-midi
sur rendez-vous.

quotidienne en passant par l'aide au ménage. Et aussi des bénévoles pour nous aider à gérer tout cela, sur le terrain en contact avec nos 300 bénéficiaires et en administratifs au bureau. Aujourd'hui, l'Association emploie une soixantaine de personnes oeuvrant sur 19 communes autour de Marcigny, Melay et Iguerande avec le support d'une vingtaine de bénévoles.

Nos missions s'adressent aux personnes aidées (Conseil Départemental, Caisses de Retraite, CAF, Mutuelle....) :

- o L'enfance et les familles
 - o Les personnes handicapées
 - o Les personnes âgées
 - o Les malades de moins de 60 ans
- Mais l'ADMR propose ses services à tout public pour le confort de chacun.

N'hésitez pas à nous contacter, pour connaître votre bénévole référent dans votre commune ou si vous avez un questionnaire, un besoin, des projets, nous sommes à votre écoute pour vous conseiller et vous aider. Pour cela, les contacts avec les milieux de santé et milieux sociaux nous sont familiers et utiles.

+ D'INFOS

12, rue du Four
Tél : 03 85 25 13 69
info.marcigny@fed71.admr.org

OUVERTURE

D'UN PIMM'S À MARCIGNY

Ouvert depuis le mois de janvier, face à l'église, il est ouvert 24h30 par semaine et deux agents se tiennent à votre disposition, du lundi au vendredi.

Le Pimm's c'est quoi ?

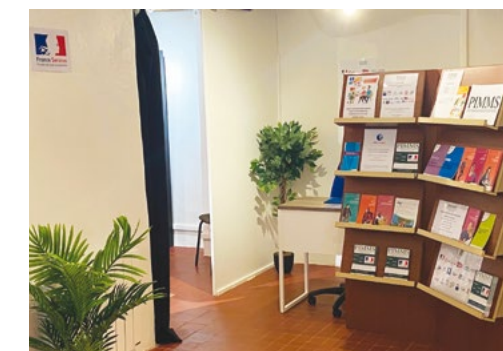
Le Pimm's, c'est le **Point d'Information Médiation Multi Services**, une structure de médiation sociale, ouverte à tous et gratuite. C'est un lieu de proximité et de solidarité au sein duquel des agents médiateurs, professionnels du lien social, facilitent l'accès des personnes aux services nécessaires à la vie quotidienne. Ils vous informent, vous accompagnent dans vos démarches administratives, vous expliquent les courriers et les factures, vous

aident à remplir les formulaires, vous accompagnent dans les démarches sur internet, vous conseillent dans les démarches administratives, vous orientent vers le bon service. Fruits d'une volonté partagée entre l'État, les collectivités et les entreprises partenaires, de nombreux Pimm's ont vu le jour pour pallier la désertification des services en milieu rural. Nous avons déposé un dossier en Préfecture pour une demande de labellisation Maisons de services au public au cours de l'année 2021, ce qui nous permettra d'avoir une subvention de fonctionnement pérenne. Les services disponibles sont nombreux : retraite, assurance, maladie, MDPH, MSA, CAF, Pôle emploi, UDAF, démarches ANTS, accompagnement en matière de

gestion familiale, accompagnement à la formation du numérique. Les utilisateurs auront aussi accès à différents services : EDF, ENGIE, SAUR, SNCF, VEOLIA, ENEDIS... Un vrai service qui manquait à la population locale et qui devrait aider les usagers dans leurs démarches et leurs relations avec les services publics.

+ D'INFOS

52, rue du Général de Gaulle
Tél : 03 85 24 44 51
marcigny@pimms.org



MAISON DES SOLIDARITÉS



Une équipe médico-sociale spécialisée composée de travailleurs sociaux, de psychologues et de personnels administratifs qualifiés est à votre écoute pour vous soutenir au quotidien. Retour sur les services proposés.

L'Aide Sociale à l'Enfance et aux Familles (ASEF) s'adresse aux enfants et parents en difficulté. MISSION :

- Proposer un contrat d'aide à la famille (action éducative à domicile - AED)
- Organiser des rencontres régulières avec l'enfant et les parents pour travailler sur les difficultés
- Accueillir de manière temporaire l'enfant dans une famille d'accueil ou un établissement après la signature d'un contrat avec les parents
- Agir sur décision du juge des enfants lorsque l'enfant est en danger

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est un soutien financier ponctuel et/ou un accompagnement social pour accéder ou garder un logement

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) est un revenu minimum et un accompagnement personnalisé pour favoriser votre insertion sociale et professionnelle

Autonomie une porte d'entrée pour les personnes âgées et/ou handicapées. MISSION :

- Informer, orienter et apporter une réponse adaptée à votre demande
- Coordonner l'ensemble des prestations auxquelles vous avez droit
- Conseiller sur l'entrée en établissement d'hébergement (Ehpad, IME, ESAT)

Le Service Social Départemental (SSD) vous accompagne au quotidien dans vos démarches. MISSION :

- Informer sur vos droits (logement, santé, protection sociale)
- Aider à bâtir un projet d'insertion
- Vous accompagner dans vos démarches administratives ou la gestion de votre budget
- Répondre à une demande urgente (aide financière, logement, protection,...)
- Assurer une mission de protection auprès des enfants et des personnes vulnérables

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) est ouvert à tous. MISSION :

- Accompagner les femmes enceintes
- Conseiller les parents de jeunes enfants de la naissance jusqu'à 6 ans (conseils sur l'allaitement, les modes de garde,...)
- Proposer des consultations médicales gratuites préventives (vaccination, suivi médical)
- Réaliser un bilan de santé pour chaque enfant à l'école maternelle
- Organiser des réunions d'information sur le métier d'assistant maternel et assurer le suivi
- Conduire des actions de prévention

+ D'INFOS

**8, rue de Précy
Tél : 03 85 25 40 25
mds.marcigny@cg71.fr**

ASSOCIATION AMITIÉ LOISIRS

Composée d'une dizaine de membres actifs, notre association mène une action permanente depuis plus de 15 ans en faveur des 74 résidents de l'EHPAD de Marcigny. Notre objectif est de favoriser le bien-être des résidents et d'améliorer leur quotidien en participant au financement des différentes activités proposées par l'équipe d'animation de l'EHPAD.

Dates à retenir :

- **Dimanche 29 août**, 13^{ème} Brocante, place Irène Popart.
- **Samedi 11 décembre**, Marché de Noël à l'EHPAD.

+ D'INFOS Laura Lamborot, présidente : 07 82 92 37 41
assoamitieloisirs@gmail.com



Fusion D'ÉCOLES

L'école maternelle des Prairies et l'école élémentaire Lucie Aubrac ont fusionné le 1^{er} septembre 2020, date à laquelle Délia Baudet (Directrice de l'école maternelle) était officiellement entrée en retraite. Depuis cette date, Fabienne Valois est la directrice des deux sites. Elle dirigeait déjà l'école Lucie Aubrac dans laquelle elle assume également sa mission d'enseignante. La fusion administrative n'a pas modifié les sites d'accueil des écoles.

Le groupe scolaire compte actuellement trois classes de maternelle avec un accueil dès 2 ans (classe des « Toute Petite Section /Petite Section », « Moyenne section » et « Grande Section »), cinq classes du CP au CM2 et un dispositif ULIS (dispositif d'inclusion scolaire d'élèves à besoins éducatifs particuliers). 200 élèves sont accueillis dans l'établissement depuis la rentrée de septembre 2020.

Quatre enseignantes assistées de trois ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) interviennent auprès des élèves en maternelle. À l'école maternelle, ce sont sept enseignants (y compris une maîtresse qui intervient sur la classe de la Directrice pendant son temps de décharge de Direction) et quatre AESH (Accompagnants des Élèves



en Situation de Handicap) qui ont en charge les cinq classes et le dispositif ULIS. L'équipe pédagogique est également composée de deux enseignantes remplaçantes qui peuvent intervenir sur toute la circonscription de Charolles et d'une maîtresse spécialisée dans l'accompagnement pédagogique d'élèves présentant des difficultés importantes.

Les élèves de classes élémentaires pourront bientôt jouir de bâtiments rénovés ou neufs. En effet, la première tranche des travaux de l'ancien collège va se terminer en début d'année. La seconde tranche débutera quasiment dans la foulée. Ces travaux importants permettront une amélioration très nette des conditions d'accueil des élèves et de l'équipe pédagogique, le bâtiment ayant été pensé en termes de confort, d'accès aux espaces pédagogiques et de développement du numérique.

numérique

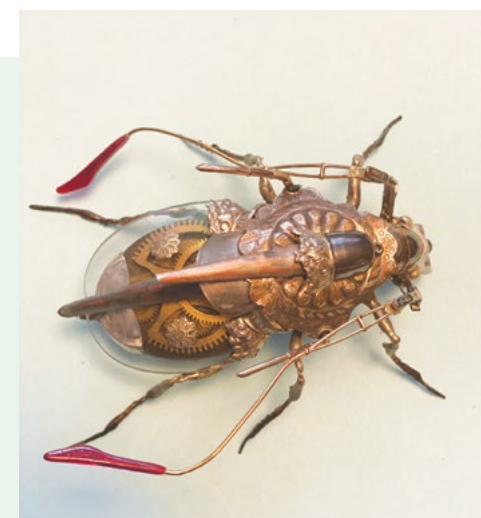
Cet été, la mairie et l'école maternelle des Prairies ont répondu à un appel à projets s'intitulant « label écoles numériques 2020 ». Le dossier complet, monté conjointement par la directrice et la mairie, devait motiver notre dépôt de candidature. Mi-décembre, la bonne nouvelle est tombée : le dossier de l'école maternelle des Prairies a été retenu et validé. Avec ce « label écoles numériques 2020 », l'école maternelle des Prairies va pouvoir bénéficier d'équipements numériques destinés à favoriser les apprentissages, à enrichir le lien avec les familles et à conforter l'attractivité de l'école et des territoires ruraux. Le ministère de l'éducation nationale va abonder à hauteur de 50% du coût d'achat de ces équipements, ce qui est une bonne nouvelle pour le dynamisme et l'attractivité de notre école.



15 octobre : "la grande lessive",
Exposition par le groupe scolaire public
dans le hall de la mairie



**29 mai : Inauguration de la Bibliothèque
de M. Redeuilh**



**Juillet-août : Exposition
à la tour du Moulin de
Stéphane Barry peintre et
sculpteur Lyonnais qui avec
la récupération d'objets crée
des " insectes "**



**Juillet : "Multitude - Singularité",
Exposition au centre d' Art
Contemporain Frank Popper
en écho avec le musée du Hiéron**

La vie culturelle dans notre commune, durant cette année 2020, fut fortement mise en sommeil. La volonté de chaque association étant de conserver les liens au sein des conseils d'administration et auprès des adhérents. Néanmoins, quelques manifestations, événements virent le jour et certaines actions menées, permirent de conserver un peu d'activités culturelles. Vous trouverez ci-dessous, grâce à certains clichés, quelques informations symbolisant cette année si particulière.



**A la Tour du
Moulin il y a eu
un atelier
avec des enfants**



JANVIER

* AUDITION DES ÉLÈVES
SAMEDI 30 // RÉVEIL

FÉVRIER

* THÉÂTRE
SAMEDI 6 & DIMANCHE 7
LES TRÉTEAUX BRIONNAIS

■ DON DU SANG
MERCREDI 17 //
de 8h30 à 12h30

* THÉÂTRE
SAMEDI 20 & DIMANCHE 21
LES TRÉTEAUX BRIONNAIS

■ LOTO
DIMANCHE 21 //
COMITÉ DES FÊTES

MARS

+ CÉRÉMONIE POUR
LES VICTIMES D'ATTENTAT
JEUDI 11 à 19h

+ CÉRÉMONIE GUERRE
D'ALGÉRIE
VENDREDI 19 à 11h30

■ SOIRÉE DANSANTE
SAMEDI 20 //
COMITÉ DES FÊTES

* THÉÂTRE
SAMEDI 20 & DIMANCHE 21
LES TRÉTEAUX BRIONNAIS

○ PRÉLIMINAIRE
DOUBLETES
SAMEDI 27 // UNION BOULISTE

* THÉÂTRE
SAMEDI 27 & DIMANCHE 28
LES TRÉTEAUX BRIONNAIS

AVRIL

OUVERTURE DU MUSÉE
JEUDI 1

> FÊTE DE PÂQUES
SAMEDI 3 AU MERCREDI 7

> CHASSE AUX ŒUFS
SAMEDI 3

■ LOTO
DIMANCHE 11 //
AMICALE POMPIERS

■ DON DU SANG
MERCREDI 21 //
14h30 à 18h30

□ PRÉLIMINAIRE DOUBLETES
SAMEDI 24 // UNION BOULISTE
à 13h30

MAI

□ 24 DOUBLETES
LUNDI 3 & MARDI 4 //
UNION BOULISTE à 18h

VICTOIRE 1945
SAMEDI 8 à 11h15

NUIT DES MUSÉES
SAMEDI 15

○ CONCOURS DOUBLETES
LUNDI 24 // UNION BOULISTE

- Place de la Gare
- Salle des Fêtes
- * Salle Paul Jeunet
- + Monument aux Morts
- > Jardin public
- Champs de foire
- ◇ Place du Cours

JUIN

○ CHAMPIONNAT
MARDI 1 // UNION BOULISTE
Clubs vétérans 1&3D

■ CONCOURS BELOTE
JEUDI 10 // CLUB DE L'ÂGE D'OR

FÊTE DE L'ÉCOLE
SAMEDI 12 // STE VÉRAISE

* AUDITION DES ÉLÈVES
SAMEDI 12 // RÉVEIL

+ APPEL DU GÉNÉRAL
DE GAULLE
VENDREDI 18

* CONCERT DE FIN D'ANNÉE
SAMEDI 19 // RÉVEIL

JOURNÉES NATIONALES
DE L'ARCHÉOLOGIE
SAMEDI 19 & DIMANCHE 20

■ DON DU SANG
LUNDI 21 //
de 8h30 à 12h30

FÊTE DE LA MUSIQUE
LUNDI 21

○ DOUBLETES
MERCREDI 23 // UNION
BOULISTE vétérans 55 ans et +

* GALA DE DANSE
VENDREDI 25 À DIMANCHE 27
// FANNY THIBAUT

NUIT DES ÉGLISES
VENDREDI 25 OU SAMEDI 26

JUILLET

> BANCS POÈMES
SAMEDI 3 // REGARD SUR L'ART
Vernissage à 20h

○ CHAMPIONNAT
DIMANCHE 4 // UNION
BOULISTE seniors 1D

VERNISSAGE BIENNALE
DIMANCHE 11 //
REGARD SUR L'ART

BIENNALE D'ART
CONTEMPORAIN
LUNDI 12 JUILLET
AU SAMEDI 21 AOÛT

FEUX D'ARTIFICE
RETRAITE AUX FLAMBEAUX
MERCREDI 14

○ BOULES LYONNAISES
VENDREDI 16 // UNION
BOULISTE

AOÛT

○ PROPAGANDE
DOUBLETES EN POULE
VENDREDI 6 // UNION
BOULISTE

CRITÉRIUM
VENDREDI 13 // ÉTOILE
CYCLISTE à 19h

□ 64 DOUBLETES
DIMANCHE 15 // UNION
BOULISTE à 8h

■ DON DU SANG
LUNDI 16 // de 8h30 à 12h30

REMISE DES PRIX
DIMANCHE 22 //
REGARD SUR L'ART

SEPTEMBRE

CONCERT
4 OU 11 // CHŒUR DES
HOMMES

■ LOTO
DIMANCHE 12 // AMICALE
POMPIERS

JOURNÉES DU PATRIMOINE
SAMEDI 18 & DIMANCHE 19

■ CONCOURS BELOTE
JEUDI 23 // CLUB DE L'ÂGE D'OR

OCTOBRE

■ LOTO
DIMANCHE 3 // CROIX ROUGE

■ BANQUET DES ANCIENS
DIMANCHE 10

■ SEMAINE BLEUE
SAMEDI 16 AU VENDREDI 24

■ THÉÂTRE
SAMEDI 16 & DIMANCHE 17
LA TOUR DU MOULIN

■ CONCOURS BELOTE
SAMEDI 16 // UNION BOULISTE

■ CONCOURS BELOTE
DIMANCHE 17 //
CLUB DE L'ÂGE D'OR

■ DON DU SANG
LUNDI 18 //
de 14h30 à 18h30

* THÉÂTRE
SAMEDI 23 & DIMANCHE 24
LA TOUR DU MOULIN

■ LOTO
DIMANCHE 24 // ÉTOILE
CYCLISTE

NOVEMBRE

■ THÉÂTRE
SAMEDI 6 & DIMANCHE 7
LA TOUR DU MOULIN

■ LOTO
DIMANCHE 6 // UNION
BOULISTE

■ LOTO
JEUDI 11 // SUD FOOT 71

ARMISTICE
JEUDI 11 à 11h

■ LOTO
DIMANCHE 14 // APEL

■ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
SAMEDI 20 // ÉTOILE CYCLISTE

■ LOTO
DIMANCHE 28 // BASKET CLUB

DÉCEMBRE

◇ ILLUMINATIONS
SAMEDI 4

■ REPAS
DIMANCHE 5 // AMIS
ST NICOLAS

* ARBRE DE NOËL
VENDREDI 10 // APEL

■ SOIRÉE DANSANTE
SAMEDI 11

* CONCERT RÉVEIL
SAMEDI 11 // RÉVEIL

FOIRE AUX DINDES
SAMEDI 11 AU LUNDI 13

■ DON DU SANG
LUNDI 20 // de 14h30 à 18h30



Les Amis des Arts

Une saison un peu spéciale s'achève au Musée de la Tour. Ouvert le 20 mai (au lieu du 1^{er} avril), le Musée a très normalement fermé ses portes le 31 octobre, après une série d'événements qui ont jalonné la période de déconfinement, sans jamais déroger aux mesures sanitaires et aux gestes barrière. À Marcigny, le Musée a même été la seule institution culturelle à fonctionner pendant toute la période touristique.

L'exposition de l'artiste **Stéphane Barry** y a été pour beaucoup : jeune, engagé, sympathique, profond, totalement investi dans son art. Sa personnalité s'est peu à peu révélée, pendant les mois d'été, puis au moment des Journées Européennes du Patrimoine avec un atelier pour les enfants, et enfin dans son interview parue dans notre lettre d'information N° 31 de novembre 2020.

D'autres ateliers ont réchauffé les vieilles pierres de notre monument : calligraphie, céramique, mythologie, lecture orale, généalogie. Les enfants ont répondu présent, participant avec curiosité, enthousiasme,

concentration. Le travail auprès des jeunes générations est pour nous une véritable mission, qui a pour but d'initier, d'éveiller, de transmettre. Voir briller leurs yeux devant leurs réalisations est notre plus belle récompense. Les entendre poser des questions sur les objets du passé nous dit que nous sommes dans la bonne direction.

« Le travail auprès des jeunes générations est pour nous une véritable mission, qui a pour but d'initier, d'éveiller, de transmettre. »

Nous étions inquiets quant à la participation aux Journées du Patrimoine. Mais quelle agréable surprise de constater que la fréquentation a été exactement la même qu'en 2019 ! Il faut dire que peu de monuments étaient ouverts ce jour-là. La presse a bien joué le jeu, et toute notre équipe était mobilisée. Les visiteurs étaient heureux de découvrir un lieu qu'ils ne connaissaient pas, ou de redécouvrir un musée réorganisé, rajeuni, dépoussiéré.

Enfin notre programme de conférences a attiré un public fidèle, qui s'est bien plié aux contraintes d'espacement dans la vaste salle Paul Jeunet. **Paula Modersohn-Becker, le nombre d'or, les châteaux allemands du XVIII^e** et pour finir **Claudius Popelin** ont ouvert nos yeux sur de nouveaux horizons. En conclusion, nos chiffres de fréquentation sont moindres que les années précédentes, comme dans toutes les institutions culturelles si durement touchées en cette période de pandémie. Mais nous avons su garder notre noyau de fidèles, en proposant un programme varié, original, qualitatif. Nous nous efforcerons de faire encore mieux en 2021.

Les nouvelles de l'Association Marcynéma

Début octobre 2020, nous avons le grand regret de vous annoncer l'annulation de la Brève Rencontre qui devait se tenir du 30 octobre au 1^{er} novembre. Nous ne savions pas encore qu'un 2^e confinement prendrait effet le jour-même de notre séance d'ouverture, confirmant hélas la pertinence de notre choix. Marcynéma a néanmoins poursuivi ses activités de différentes façons : échanges de courriels, appels téléphoniques, visioréunions...

Les projets ne manquent pas, la passion et l'énergie restent intactes. Pour que l'esprit convivial des Rencontres, des stages et de Marcynéma perdure, nous souhaitons garder le lien avec vous, adhérents ou spectateurs, en attendant de pouvoir à nouveau vous rencontrer. Bon nombre d'entre vous nous ont fait parvenir leur adhésion pour 2020 (108 à ce jour) et certains (13) y ont ajouté un don. Ayant dû annuler toutes nos propositions pour 2020, excepté le visionnement de janvier 2020 autour d'Allan Dwann, nous considérerons ces adhésions valables en 2021 (jusqu'à l'Assemblée Générale de 2022).

Calendrier 2021*
30 janvier
 Conseil d'administration
27 mars
 Assemblée Générale
27 et 28 mars
 Conseil d'Administration
Mai ou juin,
 La 50^{ème} Rencontre ???
Septembre
 Stage

En attendant la prochaine Rencontre, le site <https://sites.google.com/view/rencontre-cinema-marcigny> vous proposera dès janvier 2021 un retour sur l'histoire de Marcynéma. L'ouvrage Marcynéma et les 40 Rencontres qui évoquait en 2010 quarante années de cinéma à Marcigny sera repris sous la forme d'un feuilleton. Un article Wikipédia propose une information complète sur les Rencontres, dont un historique détaillé, le rappel des thèmes et des invités, de nombreux documents, références et liens.. https://fr.wikipedia.org/wiki/Rencontre_cinéma_de_Marcigny et Marcynéma sur Facebook : <https://www.facebook.com/marcynema>.



Antoine Pélicand, nouveau président de Marcynéma. Adhérent depuis 2017. Antoine présente sa candidature à l'AG de 2019 et entre alors au conseil d'administration. Il s'engage dans différentes tâches pendant les stages de visionnement et la 49^e Rencontre. En 2020,

Antoine succède à Isabelle Dupont au poste de président de l'association. Dans le civil, Antoine est enseignant à l'université de Saint-Étienne. Enrôlé, encore adolescent, par l'association « Culture et cinéma » en région parisienne, il a longtemps fréquenté les cinémathèques de Paris et Berlin, ainsi que le festival de La Rochelle. Il s'est aussi beaucoup impliqué dans le dispositif de l'Éducation Nationale « Lycéens au cinéma » ainsi que dans l'animation de deux ciné-clubs. Aujourd'hui installé à Roanne, il participe, en tant qu'administrateur, à la vie de l'association Ciné Rivage gérant le cinéma d'Art et Essai L'Espace Renoir.

MARCYNÉMATHEQUE



La Marcynémathèque a été le lieu de travaux réguliers et assidus tant que Marie-Claude et René Schmidt ont pu s'y rendre, avec l'appui de Michel Jeunet et de Jacques Darien. Maintenant, on peut en 2 clics localiser précisément une affiche de la collection et la retrouver afin de constituer telle ou telle exposition. Ainsi, l'exposition **Têtes d'affiches** a été présentée pendant le festival **Effervescence** à Mâcon, en octobre 2020, regroupant une vingtaine d'affiches prêtées par la Marcynémathèque. L'un des objectifs de Marcynéma pour 2021 est de faire vivre cette collection et de la valoriser en organisant d'autres expositions à la demande. Nous souhaitons également continuer le travail de restauration d'affiches, grâce aux dons des Membres Bienfaiteurs et aux subventions de la Communauté de Communes. Un budget de 2500€ a été attribué à cet effet, permettant ainsi la restauration d'une douzaine d'affiches qui vont être prochainement confiées à l'atelier de restauration Filigrane.

+ D'INFOS

Françoise Hugon (Secrétaire)
 32 rue Evrard 42350 La Talaudière.
 Tél : 06 88 22 15 27
franugon@orange.fr

+ D'INFOS

Roseline Fricaudet (Présidente)
 Tél. 03 85 25 37 05
musee.tourdumoulin@gmail.com
 Site internet (en reconstruction) :
www.tour-du-moulin.fr

LES PROJETS 2021

Pour 2021, comme il est difficile d'avoir une bonne visibilité en raison de la crise sanitaire, nous programmons l'ouverture du Musée, comme le veut la tradition, le **1^{er} avril**, avec un événement-phare : la présentation du **retable restauré**.

Une seule **exposition**, vraisemblablement de **céramique**, est envisagée pour une période allant de juin à octobre. Autant qu'il sera possible, nous continuerons notre programme de rencontres-débats, ateliers enfants, visites de la ville et du Musée.

Plusieurs actions sont en cours avec des scolaires : d'une part une animation sur le thème du Moyen-Âge avec une classe de CE de l'école Sainte-Véraise, d'autre part la mise en place (reportée de 2020) du projet :

« **Vivre à Marcigny au XVIII^e S : architecture, spectacles, arts de la table, gastronomie** », subventionné par la DRAC, dans son programme EAC (Education Artistique et Culturelle), avec les classes de CM de Ste-Véraise. Bien sûr nous participerons aux manifestations nationales : Nuit des Musées au mois de mai, Journées Nationales de l'Archéologie en juin, et Journées Européennes du Patrimoine en septembre, dans la mesure bien évidemment où cette programmation sera maintenue.

Nous espérons séduire un public toujours plus nombreux autour de nos animations culturelles et artistiques, et, dans cette période de grandes incertitudes sanitaires, sociales, économiques, la Culture ouvre une lucarne vers la réflexion, la création, le rêve.

Bibliothèque pour tous

Une année pleine de projets,
une équipe dynamique,
des lecteurs plus nombreux,
des livres à découvrir.

« **Bulles de Rêves** » accueille deux bibliothécaires à la mini-crèche : moment privilégié autour des albums, des livres cartonnés adaptés aux tout-petits. Ensemble, on ouvre les livres, on les touche, on joue, on chante....

Prix Livrentête : pour la 20^e édition de ce grand concours national, nous proposons à nos jeunes lecteurs, enfants et adolescents, six séries de cinq ouvrages chacune. Comme d'habitude, ils feront preuve d'assiduité, d'esprit critique et choisiront leur livre préféré. Ce concours est également proposé aux élèves de l'école Sainte-Véraise et du groupe scolaire de Saint-Christophe.

Printemps des Poètes : il est prévu le 13 ou 20 mars sur le thème national « le désir ».

Concours de dessin : toujours prévu pour les vacances de l'été 2021 sur un thème choisi.



Maison de Retraite : les résidents apprécient toujours nos livres en gros caractères et nos livres de terroir qui les replongent dans leurs souvenirs. Dans notre bibliothèque, nos lecteurs trouveront encore plus de livres pour leur plaisir, avec les nouveautés de la rentrée littéraire 2020 adultes et juniors. Ils sont informés par mail, s'ils le désirent, de la liste des derniers achats. Notre équipe dynamique envisage la venue d'un ou plusieurs auteurs pour de nouvelles découvertes de lecture.

+ D'INFOS
8, rue de Précy
Tél : 03 85 25 37 79

Les Tréteaux Brionnais

Les Tréteaux Brionnais ont répété, sous la direction de leur metteuse en scène Catherine Charrier, la pièce « **Les conjoints** » d'Éric Assous, de septembre 2019 à début mars 2020. Les représentations devaient débuter à Marcigny le 21 mars et se poursuivre le week-end suivant toujours à Marcigny, puis en d'autres lieux tant courant avril qu'en novembre et décembre. Toutes ces représentations ont été annulées suite aux confinements. Seules des reprises de « **Amitiés sincères** » ont pu avoir lieu à Bourbon-Lancy, en janvier, puis à Nérès les Bains (03) début octobre. Actuellement, est en préparation, toujours sous la direction de Catherine Charrier, un nouveau spectacle « **La bonne foi des maris** » réunissant sous ce titre deux courtes pièces de Labiche (**Le Dossier Rosafol** et **L'Affaire de la rue de Lourcine**) qui devrait être présenté en février et/ou en mars 2021, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire. Si la pratique du théâtre vous intéresse et que vous souhaitez profiter de l'accompagnement d'une professionnelle, même si vous débutez (des stages sont envisagés début 2021), n'hésitez pas à nous joindre.

+ D'INFOS 3, boulevard des Prairies / Tél : 09 81 63 02 82

Théâtre de la Tour

Comme pour beaucoup de troupes de théâtre amateur, l'année 2020 aura été, pour les comédiens du Théâtre de la Tour, une année blanche, sans représentations. Les répétitions devaient débuter en avril et la pandémie nous a contraints de les annuler, alors que l'année 2019 s'était terminée avec les représentations de « **Si c'était à refaire** » au théâtre de Marcigny et que tous s'étaient promis de reprendre le plus tôt possible le chemin du théâtre pour présenter un nouveau spectacle. Espérant que les répétitions pourront, dans des conditions sanitaires « apaisées », débuter au printemps, nous présenterons en octobre 2021 une nouvelle pièce, celle pressentie étant « **Grosse chaleur** » de Laurent Ruquier.

+ D'INFOS
J-Y Brossard (Président)
Vincent Fayet (Vice-Président)
jdya.brossard@ozone.net
Tél : 06 08 31 46 58



« **Tout doit être trouvé à la main. Retourner chaque jour à la manipulation d'aveugle à ce qui avance dans le noir, aux vues qu'on a dans le noir, à ce qu'on sait et saisit avec les mains.** »
Cama

Président : Claude Sénéaille
Secrétaire Brigitte Duclaux
Trésorière : Odile Chapuis,
Commissaire d'exposition : Pascale Cuinier.
L'association compte une trentaine de membres.

Biennale Internationale d'Art Contemporain de l'association Regard sur l'Art

2020 devait être une année exceptionnelle pour la culture à Marcigny : la 10^{ème} Biennale Internationale d'Art Contemporain de l'association Regard sur l'Art et la 50^{ème} rencontre de Marcynéma. Entre ces 2 événements, un programme a été concocté par toutes les associations culturelles sous le nom de « **Arts et Rencontres** ». Mais un méchant virus appelé COVID 19 nous a fait reporter la Biennale à 2021.

Elle commencera par l'exposition des Bancs Poèmes* de nos amis « Les ateliers du Chapeau Rouge de Souvigny 03 », le samedi 3 juillet. Pour cette exposition, un spectacle, réalisé par la compagnie de théâtre des Farfadets, aura lieu à 20h ce samedi 3 juillet au parc municipal (le scénario étant déjà écrit en 2020).

Suivra, le dimanche 11 juillet à 15h, le vernissage de l'exposition Internationale d'Art Contemporain. La commissaire d'exposition Pascale Cuinier a sélectionné plus de 30 artistes pour cet anniversaire : des artistes primés lors de précédentes expositions et de nouveaux artistes à découvrir. Les différents prix (public, presse, jury) seront remis le dimanche 22 août 2021 à 15 h à la salle des fêtes.

Et aussi : Nous organiserons une réception officielle de la sculpture « **la danseuse** » achetée par la municipalité. Cette œuvre de l'artiste Jean Vindras (prix du public 2018) est un marqueur fort de cette manifestation culturelle, la plus importante de Marcigny, qui dépasse largement nos frontières.

*pour rappel chaque banc est imaginé et réalisé par un artiste, un poème accompagne chaque réalisation.

LES DATES À RETENIR

3 juillet - 21 août
Bancs poèmes
Exposition au parc municipal

12 juillet - 21 août
Biennale Internationale d'Art Contemporain
aux lieux habituels (entrée libre)

Samedi 3 juillet
Spectacle des bancs poèmes
parc municipal à 20h (entrée libre)

Dimanche 11 juillet à 15h
Vernissage de la Biennale
en présence des artistes et des officiels devant l'école de musique, déambulation dans tous les lieux d'exposition, vin d'honneur en fin d'après-midi au parc municipal

Dimanche 22 août à 15 h
Remise des prix
à la salle des fêtes, prix du public, de la presse et du jury.

Un hommage sera rendu à notre amie et artiste sculptrice, CAMA, partie en ce début d'année 2020. CAMA, notre amie de l'association Regard sur l'Art, a participé de nombreuses fois à la Biennale, soit en tant qu'artiste, soit avec les bancs poèmes. CAMA aura toute sa place à cette 10^{ème} Biennale.



Brionnais Découvertes



En 2020, les regroupements et sorties ont été difficiles, voire impossibles et les contraintes de fonctionnement nombreuses. Des formes nouvelles d'activité ont donc été développées. Ainsi, pour pallier l'absence de sorties pour les adolescents, le secteur

Animation Jeunesse s'est orienté vers une redécouverte du territoire local et une sensibilisation à diverses problématiques. Avec le musée de la Tour du Moulin, résoudre des indices, en mode « escape game » a permis d'appréhender Arts Décoratifs, Beaux-Arts et Histoire locale.

La « privatisation » du cinéma Vox et du bowling de Vitry a également été une solution pour maintenir des activités habituelles malgré la crise sanitaire. Cette dernière favorise le temps passé devant des écrans. Aussi, une sensibilisation des jeunes aux messages cachés dans les jeux vidéo a été organisée, avec l'intervention d'un consultant en histoire et culture du jeu vidéo.

De même pour éveiller les jeunes aux bienfaits de l'activité physique, des séances de circuit training et renforcement musculaire leur ont été proposées, sous la conduite d'un éducateur sportif, à l'Espace Forme aménagé dans les locaux de l'association, de même que des sorties VTT sur les chemins brionnais et la Voie Verte.

La crise sanitaire n'arrête pas les projets ! La création, en partenariat avec ABISE, d'un jeu type memory, destiné aux résidents d'EHPAD est toujours en cours. De même se poursuit la préparation, par un

groupe de jeunes, d'un séjour au parc Astérix. Contacter les prestataires, réserver l'hébergement, récolter des fonds : tout un programme pour se confronter « aux réalités matérielles de la vie » ...

La mise en place d'une action dans le cadre du programme « Lire et faire Lire », initiée par la Ligue de l'Enseignement, à laquelle adhère l'association, a démarré par la recherche de bénévoles désireux de faire découvrir et partager, le plaisir de lire par le biais d'interventions dans les crèches, accueils de loisirs, collège.

Un projet autour des médias est également en gestation avec les Francas71 et Radio Cactus. L'enjeu est de rendre les enfants et jeunes « acteurs », en leur permettant de créer, produire, diffuser des contenus médiatiques de qualité.

+ D'INFOS

Brionnais Découvertes
Animation Jeunesse
11 rue Freyssinet
03 85 25 28 59 / 06 48 52 95 63
antenne.animation@wanadoo.fr

Le Ciel Bleu, qui accueille les enfants de 3 à 11 ans, chaque mercredi et pendant toutes vacances scolaires, entre fermeture, accueil réservé aux enfants des personnels de santé et mise en œuvre des protocoles sanitaires, a également été très impacté par la crise sanitaire. Un temps fort, au cours de cette année difficile, a été la venue de

Madame Josiane Corneloup, députée. Des adaptations ont également été proposées aux adhérents du secteur **Loisirs Sportifs**. Des séances de gymnastique d'entretien sont réalisées en « Visio »,

« De nouvelles formes d'activité ont été développées pour pallier l'absence de sorties »

en attendant la reprise, en salle. 70 circuits de randonnée pédestre ont été mis sur notre site Internet ; ces cartes peuvent être imprimées ou lues sur tablettes et smartphones. Les circuits du centre VTT en Brionnais sont également en ligne sur le site de la Fédération Française de Cyclisme. Entre les deux périodes de confinement, les locations de vélo ont progressé, notamment grâce aux vélos à assistance électrique, avec une demande accrue pour la livraison sur les lieux de séjours et une durée de location plus longue.

Concernant le **Point d'Appui** à la Vie Associative locale, si l'accueil physique a dû être interrompu, les permanences téléphoniques sont restées maintenues.

+ D'INFOS

Tél : 03 85 25 34 52
www.brionnais-decouvertes.com

Basket Club

- Reprise des divers championnats courant janvier (si la situation sanitaire le permet)
- LOTO le 28 novembre 2021

+ D'INFOS

Martine Chizallet
Lieu-dit Les Augères
71110 ANZY LE DUC
Tél : 03 85 25 18 29
06 70 22 14 75
guymar.chizallet@wanadoo.fr

Comité des Fêtes

En raison de la Covid 19, une seule manifestation a eu lieu, celle du loto qui a rassemblé le dimanche 16 février 2020 environ 200 joueurs venus se disputer les nombreux lots mis en jeux, dont un bon d'achat de 250€ et deux bons d'achat de 100€. Satisfaction partagée sur la réussite de cette journée.

Actuellement, 12 membres composent l'équipe du Comité des Fêtes et si les conditions sanitaires le permettent, ils vous donnent rendez-vous le **dimanche 21 février** pour un loto, le **samedi 20 mars** pour un repas dansant à la salle des fêtes et en **octobre 2021** pour le banquet des anciens.



+ D'INFOS

Christian Polette (Président)
Tél : 06 88 46 40 99
polette.christian@orange.fr

Étoile Cycliste

Actuellement, une quarantaine de licenciés compose l'Étoile Cycliste de Marcigny. Malgré le contexte sanitaire actuel, le club n'a pas connu de baisse de ses effectifs. Cette saison, où la majorité des compétitions a été annulée et l'année 2020 déclarée saison blanche,



comme pour beaucoup d'autres clubs de sport, l'Étoile Cycliste souhaite continuer d'avancer et reprendre une nouvelle saison sportive optimale. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine si les conditions sanitaires nous permettent

de pratiquer notre sport plus sereinement, mais, d'ici là, le club compte sur la motivation et le soutien de tous lors de nos épreuves cyclistes à venir.

Les entraînements :

Plusieurs options s'offrent à vous :
• Pour les plus jeunes, à partir de 12/13 ans, des entraînements collectifs avec encadrements, les mercredis : rendez-vous à 14h devant les locaux de Brionnais découvertes à Marcigny.

• Pour les compétiteurs, en intersaison, les samedis après-midi : rendez-vous à 13h30 devant les locaux de Brionnais découvertes à Marcigny.

Nouveauté

Pour les cyclos qui veulent rouler en groupe : rendez-vous devant les locaux de Brionnais découvertes à Marcigny et selon la saison, les dimanches matin à 9h ou les samedis après-midi à 13h30.

À l'Étoile Cycliste, tout s'offre à vous pour pratiquer votre passion à votre niveau route, vtt ...

N'hésitez plus, venez rejoindre un club à l'esprit convivial et familial.

Quelques dates 2021 :

Dimanche 16 mai
Prix Cycliste de Melay
Vendredi 9 juillet
Prix Cycliste (FSGT) de Chambilly
Vendredi 13 août à 19h
Critérium Cycliste de la Ville à Marcigny
Dimanche 24 octobre à 14h
Organisation de notre Loto (salle des Fêtes à Marcigny)
Samedi 20 novembre
Assemblée Générale du club

Un nouveau sponsor pour l'Étoile Cycliste, VÉLOMÉGA à Marcigny, atelier/vente de tous types de vélos, sur rendez-vous uniquement, car VÉLOMÉGA est également un organisme de formation intervenant à Paris et Lille.

+ D'INFOS

VÉLOMÉGA
contact@velomega.com
Tél : 06 35 47 01 04
facebook.com/velomega71

Arnaud Champromis (Président)
Tél : 06 72 96 16 35
arnaud.champromis@orange.fr
www.ecmarcigny.fr

Croix-Rouge Française

La formation

BASSET Michèle :
06 88 11 24 45

Les postes de secours

JACQUET Michel :
06 76 51 37 19

Action sociale

TROUILLET Marie Thérèse :
03 85 28 25 81

Le président

VELUT Georges :
06 88 44 33 25

En cas de catastrophe (incendie d'habitation, accident de car, inondation...), l'Unité

**Croix-Rouge de
La Clayette-Marcigny peut
accueillir en urgence une
vingtaine de personnes.**

L'année 2020 a été très particulière avec la Covid 19. Les postes de secours, les formations, les visites dans les EHPAD annulées, les vestiboutiques fermées ! ! ! D'autres actions se sont mises en place auprès de personnes confinées pour leur venir en aide, comme faire des courses alimentaires ou pharmaceutiques. Sur notre secteur, nous avons eu très peu de sorties. Avec les gestes barrières, les formations et les vestiboutiques ont repris pendant le moment du déconfinement.

La Direction Territoriale a entreposé au local CRF de La Clayette, un CHU (Centre d'Hébergement d'Urgence) de 20 couchages qui peut être transporté dans une salle des fêtes ou dans un gymnase.



Malgré la situation actuelle, l'Unité La Clayette-Marcigny a recruté cette année 7 nouveaux bénévoles ce qui est encourageant.

+ D'INFOS

**Croix-Rouge Française
Unité locale de la Clayette-Marcigny
Chemin de Beuillon
71800 LA CLAYETTE**

Amicale des volontaires du sang

La principale activité de cette association est d'assurer la logistique des collectes de sang au chef lieu de canton : installation/préparation de la salle, mise en place du matériel. Les membres assurent aussi l'achat, la confection, le service de la collation offerte après le don et également la fourniture d'un repas au personnel infirmier et médical en début d'après-midi.

Pour l'année 2020 qui a été très particulière, une légère érosion des dons est encore à noter avec une baisse d'environ 7%. On peut

sans doute incriminer la pandémie qui nous a frappés mais aussi le vieillissement de la population dans notre canton. Une implication plus grande des jeunes est vivement souhaitée.

Le bureau de l'association est composé comme suit : Maurice Dubuisson (*Président*), Alain Fourneyron (*Vice-Président, responsable salle collecte*), Jocelyne Gaillard (*Secrétaire, responsable des convocations et affiches*), Aurore Munoz (*Secrétaire adjoint*), Roger Petit (*Trésorier*), Alain Marinier (*Trésorier adjoint*).

Dates et heures des collectes prévues en 2021 (salle des fêtes)

Mercredis

17 février (8h30 - 12h30)

21 avril (14h30 - 18h30)

Lundis

21 juin (8h30 - 12h30)

16 août (8h30 - 12h30)

18 octobre (14h30 - 18h30)

20 décembre (14h30 - 18h30)

Si des personnes souhaitent s'impliquer et servir dans cette association, elles sont les bienvenues.

+ D'INFOS

**Vous pouvez contacter le
Président Maurice Dubuisson au
03 85 25 17 89 ou à l'adresse :
dubuissonmaurice@orange.fr**

Le principe d'une prise de rendez-vous à l'adresse : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr sera maintenu jusqu'à nouvel ordre. Cette prise de rendez-vous préalable évite l'afflux simultané des personnes et permet une distanciation facile et salubre pour tous. À partir de janvier 2021, il sera obligatoire de se présenter avec une pièce d'identité. Rappelons aussi que pour être donneur, il faut avoir au moins 18 ans, au maximum 71 ans moins 1 jour et il faut peser au minimum 50 kilos.

Restos du Cœur : 36^e campagne

La nouvelle campagne des Restos du Cœur a débuté cette année le **23 novembre**. Le centre de Marcigny ouvert depuis 2010 se situe au à l'emplacement de l'ancienne aumônerie. Ce local accueille, les personnes les plus démunies originaires pour la plupart des cantons de Marcigny et Semur en Brionnais. Notre centre accueille plus de 80 familles qui viennent, chaque semaine, recevoir une aide alimentaire dont elles ont le plus grand besoin. En attendant la possibilité de se retrouver autour d'un café, nous nous attachons à faire respecter strictement les gestes barrières tout en assurant un accueil chaleureux. L'aide alimentaire est certes notre principale activité mais elle n'est pas la seule. L'accent est mis sur l'aide à la personne : identifier les freins à la reprise du travail, offrir une écoute et une aide à la recherche de l'emploi futur. Nous organisons un partenariat avec plusieurs structures : la CPAM qui suit certains dossiers médicaux, la CAF, la Maison des solidarités ainsi que la MAE qui offre

la gratuité de l'assurance scolaire à toutes les familles inscrites aux restos du cœur. Depuis plusieurs années, un atelier coiffure est animé par une coiffeuse professionnelle bénévole. Un vestiaire offre également, gratuitement, des vêtements à ceux qui en ont besoin. **Les familles qui souhaitent bénéficier de ces aides seront accueillies, sur rendez-vous, tous les vendredis de 8h à 12h30 à notre local** (se munir de justificatifs de ressources et de charges). Les bénévoles du Centre de Marcigny tiennent à remercier très chaleureusement tous les généreux donateurs qui, tout au long de l'année, nous alimentent en fruits, légumes et diverses denrées alimentaires ainsi que toutes celles et ceux qui participent, par leurs dons, à nos deux collectes annuelles. Les restos du cœur de Marcigny restent ouverts toute l'année y compris pour Noël et nouvel an.

+ D'INFOS

**Tél : 09 81 63 02 82
3, boulevard des Prairies**

Association des conjoints FAVEC 71

Notre association (Face au Veuvage Ensemble Continuons), présente sur le secteur La Clayette/Charolles, permet de réunir les personnes veuves ou seules, afin de les sortir de la solitude, les écouter, les rencontrer... Au cours de l'année, différentes journées d'amitié dans la région sont programmées, (visites d'artisan, restaurants, pique-niques, jeux de carte, marches, sorties en bus, spectacles...), avec le département un voyage de 6 jours en septembre et d'octobre à avril une initiation à l'informatique et de la danse en ligne. Pour 2020, hélas, nos activités n'ont pas pu toutes se réaliser. Ont pu avoir lieu l'assemblée statutaire avec un déjeuner à La Clayette (janvier), une sortie en bus à Porcieu à la fête militaire, des journées jeux (cartes, pétanque...), une sortie restaurant à

Gibles (septembre), un déjeuner au moulin du Lac à Trivy (octobre), ainsi que la reprise de la danse et de l'informatique... Au printemps, une bénévole de l'association a confectionné des masques à tous nos adhérents. Nous la remercions chaleureusement. Venez nous retrouver et faire de nouvelles connaissances... Nous espérons de nouvelles rencontres en 2021 ainsi qu'un voyage, ceci en fonction de l'état sanitaire...

L'adhésion annuelle est de 25 €.

+ D'INFOS

**Jocelyne COPIER
19, route de Montmelard
71800 GIBLES
03 85 84 52 05 / 06 75 64 04
asso-conjoint@laposte.net 09**

Les Amis de l'Église Saint-Nicolas

Réception et mise en place de la statue de Saint-Nicolas,

Cérémonie avec le père S. P. Ludinard, le père Eric, vin d'honneur.

Pas de date déterminée

Les origines de l'église

Conférence par Monsieur Dury 12 juin à 18h dans l'église.

Comment voyez-vous votre église ?

Concours de dessin ou peinture Des prix seront attribués pour 2 catégories : - /+ de 11 ans, un prix public, un prix jury. Les résultats seront communiqués lors de la nuit des églises.

La Nuit des Églises

Le 25 ou 26 juin en fonction des intervenants. Remise des récompenses pour les œuvres des enfants. Présentation d'un triptyque offert par le peintre Monsieur Branche pour l'église

Comment faire son arbre généalogique

Atelier pour enfants les 12 et 13 août de 14h à 16h

Concert

Très probablement par le Chœur des hommes du Charolais-Brionnais Début septembre dans l'église

Repas de la Saint-Nicolas

Dimanche 5 décembre à 12h (salle des fêtes)

+ D'INFOS

**Monique Dumont (Présidente)
07 66 43 37 54
amisainnicolas@gmail.com
Facebook : Eglise-Marcigny
Site internet :
eglise-saint-nicolas.e-monsite.com**

Portrait de Jean Berthelier



Homme de contact, passionné, ouvert d'esprit, c'est vers lui que l'on se tourne quand on veut en savoir un peu plus du passé de Marcigny. Véritable autodidacte, il se définit comme étant curieux et indiscipliné.

Né à Marcigny, le 5 février 1933 dans la partie de la rue général de Gaulle appelée autrefois rue Berchoux, il est le fils unique d'un père originaire de Marcigny et d'une mère originaire de Baugy dont le nom de jeune fille était Oviste. Très jeune, il a eu la passion pour le bois, passion héritée de son père et de son grand-père tous deux menuisiers à Marcigny. Sa grand-mère, elle, était repasseuse et c'est en grande partie grâce à elle et à son excellente mémoire qu'il a pu accumuler toutes ses connaissances sur notre passé local.

Il effectue ses études à Marcigny jusqu'à la 6^e, puis il part à Cluny à la Prat's, lycée d'enseignement polyvalent réputé, pour poursuivre des études dans la branche menuiserie.

À la fin de ce cursus, il revient travailler un an avec son père dans l'entreprise de menuiserie familiale qui se trouvait face à l'ancien hôtel Saint-Antoine, dans l'angle où se trouve actuellement le point de vente de la boucherie Souffrant. Poussé par son père et grâce à son école qui lui trouve une place, il part pour Paris dans une entreprise de renom. La journée, c'est le travail dans l'atelier et le soir ce sont les cours

pour se perfectionner... Pas toujours facile pour un jeune provincial qui souhaite profiter de la vie, mais la vie à Paris est agréable, pleine de découvertes. Petit à petit, il se forge une expérience acquise au fil du passage dans différentes entreprises de la capitale. Son souhait est de devenir indépendant et c'est ainsi qu'il deviendra commis d'architecte. Il reste une dizaine d'années à Paris, dont il garde un excellent souvenir découvrant la vie professionnelle, mais aussi la vie sociale et culturelle. Son père décède jeune à l'âge de 56 ans et il revient travailler une année dans l'entreprise pour honorer les commandes en cours. Mais à 28 ans, après avoir passé une dizaine d'années à Paris, l'ennui s'installe, bien que le métier du bois lui plaise beaucoup, il ne souhaite pas rester cantonné dans ce domaine. Il part donc travailler à Lyon, où en entreprise, en bureau d'études, en cabinet d'architecte, il participe tantôt à la construction d'immeubles, d'HLM, de copropriétés, tantôt à des aménagements intérieurs ou du design.

Il se marie à Lyon, à l'âge de 30 ans, ce qui semble une tradition dans la famille Berthelier !

Durant les vingt dernières années de sa vie professionnelle, il travaille dans un bureau spécialisé dans l'industrie agroalimentaire, mettant en place les protocoles propres à chaque activité et dirigeant les réalisations de la première étude à la mise en service des établissements. La clientèle étant nationale, il intervient en toutes

régions et sillonne la France pour assurer le bon fonctionnement des chantiers. Après avoir habité Marcy l'Étoile durant 25 ans, il vient passer sa retraite à Marcigny où réside sa mère (qui décèdera à l'âge de 106 ans) dans la maison du grand-père rue des Roches, tout en conservant des attaches à Lyon.

Ayant passé la plupart de son temps loin de Marcigny, comment a-t-il fait pour accumuler autant de connaissances locales ? C'est grâce à sa grand-mère paternelle, née à Mâcon mais qui avait toujours vécu à Marcigny, à côté de l'ancien hôtel Saint Antoine. Elle était repasseuse de son métier et avait une clientèle bourgeoise, qu'elle avait l'habitude d'appeler par son prénom. De plus, dès son plus jeune âge, il accompagne son grand-père et son père chez les clients et il emmagasine, au fil des jours, beaucoup d'images, de récits et d'anecdotes. Toujours à l'affût, curieux de nature, il glane une multitude de renseignements dont il se servira notamment pour écrire ses livres. Il a écrit des biographies, *Le couvent des Récollets*, *Le Général Freyssinet*. Pour cela, il se fait aider de ses nombreuses connaissances au sein desquelles on peut citer un descendant d'Achille Guillard, enfant de Marcigny et père de la démographie. Il écrit également de nombreuses plaquettes dont celle d'Irène Popart qui lui a demandé beaucoup de recherches. Plus récemment, s'intéressant à l'horlogerie, il s'aperçoit qu'il y avait

eu à Marcigny 4 à 5 générations d'horloger comtois venant de Morbier. Cela a été également l'occasion d'écrire une note de quelques pages sur le sujet. Président de l'Association des Amis des Arts de Marcigny pendant 5 ans, entouré de gens compétents, il entame le rajeunissement du Musée de la Tour du Moulin : nouveau personnel, nouvelles vitrines, éclairage, etc.

Notre homme est un passionné : passionné de généalogie, qu'initialement il effectue pour son propre compte, puis pour d'autres ensuite. Passionné de théâtre, il fait partie à Lyon d'une troupe dont il assure la mise en scène. Il fait même une adaptation humoristique d'un polar de Charles Exbrayat « *Avanti la musica* ». Par ailleurs sportif, ayant fait beaucoup de vélo à Paris, ses occupations professionnelles le contraignent de stopper cette activité. Actuellement, ses activités s'orientent vers la lecture de romans, notamment la lecture de livres policiers et d'ouvrages historiques tout en continuant à travailler le bois dans son petit atelier.

Quand on évoque l'époque actuelle, il nous avoue être un peu agacé par l'actualité.

Quand on lui pose la question de sa vision de la commune, il nous répond que Marcigny l'attriste et il craint qu'il soit bien tard pour réagir. Il se dit quelque peu désabusé car à son

sens, notre commune manque de personnes pour apporter un élément moteur. Ayant fait partie longtemps des Amis des Arts, il regrette le manque d'écoute et d'implication qu'il a connu pour le passé historique et pour notre patrimoine. Il regrette le manque d'accent mis sur l'activité touristique et la vision trop tardive et restreinte de ce développement. La vision ancienne d'une ville exclusivement commerçante est dépassée. Il n'y a pas eu de recherches pour compenser, par d'autres voies, ce déclin commercial qui a commencé il y a une bonne dizaine d'années. Quand on évoque les grands marchés de Marcigny, il ne se dit pas choqué de l'évolution, car les modes de consommation ne sont plus les mêmes, notamment du fait de la facilité de la mobilité, permettant aux consommateurs d'aller où ils veulent, quand ils veulent. Il pense que des commerces plus spécifiques, très ciblés ont encore leur intérêt.

Quand on aborde le sujet des moyens modernes de communication, et bien qu'il nous dise être dépassé, il utilise largement internet en tant qu'outil pour faire des recherches. Sinon, quand on lui parle de réseaux sociaux, il nous avoue que cela le hérisse.

Sur le sujet de la crise sanitaire actuelle, bien que n'étant pas de nature pessimiste, il se dit inquiet, surtout du fait de l'incertitude qui crée une ambiance pesante. En revanche, il est persuadé que cette

« ...mettre en valeur les bâtiments et les activités gravitant autour de la Loire et du canal... »

crise n'entraînera pas de changement fondamental de notre société, qui est dominée par la finance. Pour la question du vaccin contre la Covid, Il est un peu dubitatif.

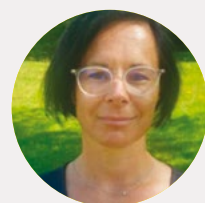
Quand on lui demande s'il a des idées pour notre commune, Il propose de mettre en valeur les bâtiments et les activités gravitant autour de la Loire et du canal. Il imagine que l'on pourrait développer les Amis des Arts, notamment avec l'extension du musée. Il souhaite une implication plus grande des usagers quant à la réflexion et à l'élaboration des projets.

Voilà en quelques lignes, le portrait sommaire d'un homme, attachant, à l'écoute, très ouvert d'esprit, au regard pétillant et qui, par sa mémoire, est porteur d'une partie de l'histoire de notre commune.

**Interview recueilli par
Albane JANIN et Denis PROST**

100 ans

DE MADAME CORPION



Décos DE NOËL

Albane Janin, en charge de la commission culture et vie associative, a fédéré autour d'elle une nouvelle équipe composée de bénévoles et d'élus, aidée par les services techniques, pour décorer Marcigny. Les principaux quartiers ont été parés d'habits de Noël, tels que le rond-point avec ses sapins, la Place Reverchon avec un village à l'orée d'une forêt reconstituée, la charrette du Père Noël, la Place des Halles avec les bacs habillés de branchages, de houx, l'entrée de l'église avec la crèche et le sapin, le kiosque admirablement mis en valeur qui brille de mille feux le soir, sans oublier le petit train rempli de paquets cadeaux sur la place du Cours. La façade de la mairie a, elle aussi, un air de fête avec ses branchages, ses cœurs et ses guirlandes électriques. Les illuminations ont débuté le 5 décembre 2020 et tous ces décors ont permis d'apporter de la joie et de la gaieté au centre de la ville.



e-ticket

Depuis septembre, la municipalité a mis en place de nouvelles modalités d'inscription, pour les enfants qui fréquentent le périscolaire (cantine et garderie), pour remplacer la régie (vente de tickets) par le logiciel e Ticket. Ce portail famille simplifie la gestion de ces temps périscolaires et permet les échanges avec les familles. Les parents disposent d'une application mobile sécurisée et d'un portail web. Les parents gèrent eux-mêmes leur emploi, leur inscription dans le respect du règlement intérieur du temps périscolaire, suivent leur facture et le règlement de ces dernières. Ils peuvent également payer en ligne avec le système Pay fip. Pour se faire, chaque famille crée son compte en ligne en quelques minutes. Leur dossier, leur réservation, leur facture sont entièrement dématérialisés. C'est bon pour la planète.... Plus de papier.



RECRUTEMENT

NOUVEAUX AGENTS

Cette année 2020, deux nouveaux agents ont intégré les services administratifs, il s'agit, par ordre d'arrivée de :

Mme Agathe PERA, au poste de gestion comptable et de Monsieur **François JACQUARD** au poste de Secrétaire Général. Mme PERA est titulaire d'un diplôme de niveau II en gestion comptabilité et ce poste constitue, pour elle, sa première affectation à ces fonctions. Elle succède à Mme LUCENET qui a quitté ses fonctions début septembre. Monsieur JACQUARD nous vient de la ville de La Clayette où il occupait déjà la fonction de Secrétaire Général. Il est par ailleurs impliqué depuis de nombreuses années dans la vie associative locale puisqu'il est actuellement Président de l'Aïkido Club de Marcigny. M. JACQUARD succède à Mme FOURNIER qui a quitté ses fonctions début octobre, à la suite d'une demande de mutation, pour la commune de La Pacaudière.

Au niveau des services techniques, un recrutement est en cours pour un poste d'agent polyvalent avec des compétences en bâtiment, électricité, plomberie, plâtrerie-peinture. Ce poste était occupé par M. Baptiste THEVENIN dont le Contrat à Durée

Déterminée arrivait à terme le 31 décembre 2020.

La municipalité a fait le choix de lancer le recrutement d'un Agent de Police Municipal qui remplacera le poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique occupé par M. HUGONIN dont le Contrat à Durée Déterminée arrivait à terme le 31 décembre 2020.

Madame Odile MAMESSIER, pour raisons de santé, et Monsieur Jean-Michel BLANCHARD pour un départ en retraite, ont quitté nos services cette année.

Enfin, nous accueillons, Mme Océane CARRIE, stagiaire de la formation professionnelle en Economie Familiale et Sociale, qui va vivre son alternance professionnelle au sein des services communaux, plus particulièrement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

La Municipalité remercie les agents qui ont quitté les services de la commune pour l'engagement et le professionnalisme dont ils ont fait preuve et souhaite la bienvenue aux nouveaux venus.

Mariages

CORRE Romain
VIHINDA Justine,
Florence
04/07/2020

Naissances

BENSIMON Hélène
11/12/2019

FERREIRA Djilia,
Renée, Maria
18/12/2019

FILLEULE Kenzo, Henri,
André 24/12/2019

MACHADO Amaury,
Michel 07/03/2020

PHILIBERT Ellya
12/04/2020

CHAMBOSSE Lou
18/04/2020

MESSIEUX Aloïs, Eric
10/05/2020

LACOTTE Isolina, Camille
11/06/2020

JOKSCHAT Kenzie
15/07/2020

FRICK Cheyenne, Arlette
05/10/2020

CHATRES LEVIF Hugo,
Tyméo
12/10/2020

CYCUMAR Gennaro,
Lucas, Nicolas, Salvatore
14/10/2020

LOUAPRE Élias, Jacques,
Frédéric
18/10/2020

Décès

DA ROCHA Maria,
Madalena épouse
DA SILVA 05/01/2020

PICARD Gérard, Claudius
09/01/2020

GAUTHERON Marcelle,
Monique 21/01/2020

BEURRIER Armand,
Léon, Louis
22/01/2020

GOUTORBE Marinette,
Francia 23/01/2020

LOMBARD Raymonde,
Marie, Eugénie,
veuve GUÉRIN
28/01/2020

PRONCHERY Gérard
30/01/2020

MONTFAUCON Maurice
01/02/2020

BACHELET Marcelle,
Clotilde, veuve DESPLACE
11/03/2020

MARINIER André
16/03/2020

BERAUD Renée
veuve DEMEULE
21/03/2020

CORPION Manuel
22/03/2020

ROBIN Madeleine
veuve ROLLET
05/04/2020

DURY Claude, Francis
11/04/2020

RAYMOND Marie
veuve LAFOREST
13/04/2020

PERSIL Patrice, Louis
15/04/2020

PARIAT François
16/04/2020

CURTIL Marcelle, Jeanne
veuve DESVERNOIS
18/04/2020

ROBIN Michel, Léon, Moïse
27/04/2020

GUERRAUD Marie,
Juliette, Philiberte
veuve LAFORÊT
08/05/2020

RAY Aimée, Georgette
12/05/2020

ZANELLA Nicole,
Claudine, Amabile
13/05/2020

LAURENT André, Sylvestre
23/05/2020

BARRAUD Jeanne, Louise
veuve KRAWCZYK
04/06/2020

Émilie GRZYB
veuve JANKOWIEZ
27/06/2020

TOUZET Suzanne,
Marie, Thérèse
veuve LAFORET
29/06/2020

PORTALIER Maurice,
Claude, Marie
04/07/2020

BEAUCHAMP Claude
07/07/2020

THERRIAUD Jean-Paul
20/07/2020

PEGON Joseph, Noël
19/08/2020

MONGENET Yvonne,
Léonie
veuve GIEN
19/08/2020

CHABANY Mireille
veuve JACQUETTE
24/08/2020

LAMOTTE Jean, François
24/09/2020

GONFRIER Roger, Claude
16/10/2020

GUINARD Philippe
20/10/2020

PHILIBERT Maurice, Joseph
25/10/2020

COQUARD Michelle,
Andrée, Alice
veuve BAILLY
01/11/2020

LACARELLE Michel, André
11/11/2020

BAILLY Jacqueline, Marie
veuve GAUTHERON
22/11/2020

BONIN Odette
veuve COLIN
02/12/2020

PEREIRA DA CUNHA
Fernando
04/12/2020

SIMON Eugénie, Joséphine
veuve DUBREUIL
11/12/2020

Philippe GUINARD

Philippe nous a quittés en octobre. Il avait 91 ans. C'était un Marcignot « pur jus », grand amoureux de sa ville et de son patrimoine. Il a porté loin les couleurs de Marcigny en arpentant, au volant de son camion, pendant quarante années les routes du Charolais-Brionnais pour vendre les textiles de l'entreprise Guinard et ainsi, faire perdurer la saga familiale, aux côtés de son frère Maurice qui lui, tenait le magasin de la Place des Halles. Passionné d'histoire et d'architecture, il a collecté durant des décennies documents et anecdotes que l'on peut retrouver dans un ouvrage intitulé « Grandes et petites histoires de Marcigny ». Grand humaniste, fédérateur et bâtisseur de liens sociaux, Philippe a participé à la création de l'Union Commerciale, à celle du Comité de la Foire aux Dindes. Il a enfanté la chorale des Gruzeliens du Merdasson. Il fut Président du Comité de Jumelage et a assuré, pendant quelques années, les fonctions de Conservateur du Musée. Ajoutons à cela deux mandats de conseiller municipal. Nous saluons, avec grand respect, la mémoire de cet homme d'engagement et d'exception. Nous adressons nos condoléances à sa famille.

Michel LACARELLE

Après quelques années de salariat sur La Clayette, Michel avait choisi Marcigny pour installer, en 1984, son entreprise de plâtrerie-peinture. Il a su faire prospérer celle-ci et était très fier d'avoir pu y intégrer son fils, Sébastien, à qui il a transmis son savoir-faire et ses valeurs professionnelles. Ensemble, ils ont intensifié leurs activités et ont créé en 2008 une SARL. Michel s'intéressa rapidement à la vie communale et effectua deux mandats de Conseiller Municipal. De 1989 à 2001, il a apporté ses compétences à la Commission des Travaux. Il était resté membre de la Commission Communale des Impôts Directs et avait été nommé Voisin vigilant. Malheureusement, en 2014, la maladie le frappe. Malgré son courage, le 11 novembre, il perd son combat. Merci Michel pour les services rendus à notre collectivité et nos condoléances à votre famille.

Gérard PICARD

Gérard s'en est allé le 9 janvier pour rejoindre, sans doute, sa bonne étoile. Il était, en effet, passionné d'astronomie. Il adorait Dame Nature et aimait partager ses bonheurs, ses astuces, ses recettes de jardinier, de pêcheur, de cueilleur. C'était aussi un amateur d'arts. Il a exercé son métier d'instituteur avec ferveur, enthousiasme et certains petits Marcignots ont eu la chance de bénéficier de sa pédagogie. Il a su donner de son temps à notre commune. À maintes reprises, lors d'élections, il a exercé les fonctions de scrutateur ; il a fait partie de la commission des impôts directs. Il a été bénévole pour le portage des repas. Il a participé, activement, durant quatre années, à la création et à l'installation des décors de Noël. Merci Gérard pour votre sourire, votre gentillesse, votre générosité, votre disponibilité. Nous ne vous oublierons pas. Nous adressons à Françoise, son épouse, à ses enfants et petits-enfants nos condoléances et notre affection.

Jean Paul THERRIAUD

Jean Paul Therriaud effectua toute sa carrière professionnelle aux établissements Henry. Il fut président de l'Étoile Cycliste pendant 12 ans. Le vélo c'était sa passion. Ayant couru en amateur avec les meilleurs, il aurait pu effectuer une carrière professionnelle. Ayant eu à son actif plus de 50 licences amateur, il s'est construit un beau palmarès au cours de sa longue carrière avec des victoires de prestige, dont notamment une superbe deuxième place à Saint Martin Belleroche en 1965 derrière un autre enfant du pays, Bernard Thévenet. Ses qualités de sprinter étaient reconnues au sein des pelotons où il était apprécié et respecté. Sa loyauté et sa droiture lui ont toujours fait condamner les pratiques de dopage qui à cette époque fleurissait. Ses victoires, il les a toujours obtenues sur sa vraie valeur d'athlète et non par des subterfuges. Président de l'Étoile Cycliste pendant douze années, il avait su créer au sein de l'association un véritable esprit de famille. Toujours souriant, le bénévolat n'était pas pour lui un vain mot. Simple, attachant et profondément humain, il était apprécié de tous. En 2015, il passe le flambeau de la présidence de l'Étoile Cycliste mais garde toujours la même passion pour le vélo. Il continuera, malgré la maladie qui au fil du temps le diminue, de pratiquer son sport favori, jusqu'à cet accident tragique. Au revoir Jean Paul, ton souvenir reste gravé dans nos mémoires et nous renouvelons nos condoléances à toute ta famille.

Gérard PRONCHERY

Gérard Pronchery, figure emblématique et attachante de la cité a marqué de son empreinte la vie locale, durant son parcours riche en émotions. En premier lieu, comme enseignant de 1960 à 1979, à la direction des trois classes de Chenay le Châtel, avant de devenir l'adjoint du directeur de l'École Primaire de Marcigny, jusqu'en 1993, date de son départ en retraite. Homme de contact et de dialogue, mais aussi de conviction il a toujours entretenu d'excellents rapports avec ceux qui l'on côtoyé, faisant preuve de simplicité et d'efficacité. Ses réparties étaient très souvent accompagnées d'une note d'humour. Sa nature généreuse l'a tout naturellement conduit au sein du Conseil Municipal de 1983 à 1989 où il a fait preuve d'une grande objectivité, malgré une apparence rigide. Homme cultivé, il s'est montré durant près de six décennies un immense serviteur de la vie sportive et culturelle. Sa passion pour la pratique du ballon a débutée, comme joueur, à l'âge de 15 ans, et son amour fusionnel pour son club de cœur, l'Union Sportive Foot Marcigny, l'a conduit à en devenir président durant 6 années avant d'assurer la présidence des 10 sections de l'USM Générale. Durant cette période il a lancé les premières éditions du Téléthon et a été l'un des principaux acteurs de la réalisation des brochures du Foot, notamment lors des 60^e et 80^e anniversaires. Il a reçu la médaille de bronze de la Jeunesse et Sports en 2006. Homme de vérité, il a toujours démontré une étonnante force de caractère et a remis au goût du jour le « Certif » de 2009 à 2011. Grand défenseur de la langue Française, il a créé en 2009 « Marcigny en Poésie » puis « Ma Muse » en 2013. Il est également l'auteur du recueil « Après l'automne viendra l'hiver ». Il est parti rejoindre le Paradis des Poètes, après avoir donné une bien belle leçon de vie en faisant partager son idéal avec une extrême générosité. Nous renouvelons toutes nos condoléances à toute sa famille.

CONSEIL MUNICIPAL

COMMISSIONS TRAVAUX

Malgré la longue période pré-électorale et la crise sanitaire que l'on a connues en 2020, des travaux ont malgré tout été réalisés. Pour ce faire, le concours d'entreprises extérieures a été nécessaire ainsi que la participation des agents communaux. Il convient d'ailleurs de les remercier pour leur engagement quotidien au service de nos concitoyens,

BÂTIMENTS

Poursuite et fin de la première tranche des travaux à l'école élémentaire

Ceux-ci ont bien évidemment pris du retard à cause de la Covid, mais la fin des travaux se profile avec l'arrivée du printemps

Poursuite de la construction d'un mur entre la propriété Daumur et le cimetière

pour un coût de 5 800 €.

Remise en état des parafoudres de l'église et de la tour du Moulin,

pour un coût de 14 787 €.

Réparation des cloches de l'église

pour un coût de 2 880 €.

Travaux de remise en état d'un bâtiment communal pour accueillir le PIMM'S,

pour un coût estimatif de 6 000 €. Ces travaux sont effectués par les agents de la ville.

Réfection de la peinture

des huisseries de la salle des associations ainsi que de la porte du garage et d'une fenêtre de la tour du moulin.

ASSAINISSEMENT

Deux grosses réparations ont eu lieu à la station d'épuration

pour un coût de 7 496 €

Plusieurs raccordements ont été effectués lors de l'année écoulée.



VOIRIE

Création de deux ralentisseurs route de St Julien pour un coût de 13 800 €.

Entretien de la voirie assuré par les agents.

Campagne de dératisation au printemps, qui sera renouvelée en 2021.

Remplacement d'une conduite d'eau (début du chantier mi-décembre) allant du lotissement Surchars jusqu'aux Etournalières en passant par la Fontaine du Cornet. Ces travaux sont pris en charge par le syndicat des eaux du Brionnais.

ESPACES VERTS

Comme chaque année, nos trois jardiniers se sont investis pleinement dans le fleurissement afin de nous créer un cadre de vie plein de couleurs et agréable.

Projets 2021

- Deuxième tranche de travaux à l'école élémentaire
- Début de la réfection des façades de l'église, qui s'effectuera en plusieurs phases.
- Étude et finalisation de la création d'un lotissement avec 16 parcelles au lieu-dit les Chars.
- Poursuite de la sécurisation et de la réfection de la voirie communale
- Chantier d'assainissement aux abords de l'ancienne gare jusqu'à la route du port d'Artaix.

Après six mois de cette nouvelle mandature, il convient de remercier l'ensemble des élus de la commission des travaux pour leur assiduité aux réunions ainsi que leur esprit critique et constructif dont ils font preuve.

ÇA BOUGE À L'EHPAD !



Lancement de la TélÉEXPERTISE

André Accary, Président du Conseil Départemental et sa binôme Carole Chenuet, Maire de Marcigny, inaugurent officiellement ce nouveau concept de suivi médical à distance, au sein de l'EHPAD de Marcigny. La téléconsultation est une réponse à l'accès aux soins, notamment pour les personnes en établissements d'hébergement. En liaison avec l'Agence Régionale de Santé, qui n'a pu venir en raison du droit de réserve, le Département instaure aujourd'hui la télé-expertise au cœur des Ehpads. L'établissement de Marcigny a répondu à un appel à projet et a été retenu par l'ARS, afin de bénéficier d'un équipement lui permettant d'effectuer de la télé-expertise en plaies et cicatrises, cela en lien avec le Dr Thomsen, chirurgien viscéral au Centre Hospitalier de Paray le Monial. La télé-expertise en Ehpads va permettre aux résidents, bien souvent dans l'incapacité à se déplacer, de bénéficier de consultations, de suivis avec leur médecin traitant, avec un spécialiste, cela sans quitter leur lieu d'hébergement.

Avancée sur les travaux de restructuration de l'établissement

Après l'annonce, en mai 2018, de la fermeture du SSR (service de soins de suite et de réadaptation) de l'Hôpital de Marcigny, la restructuration de l'EHPAD a été

décidée et lancée. En Juillet 2020, suite à un concours, un jury a retenu le cabinet d'architecte MEGARD implanté à Chatillon sur Chalaronne.

OBJECTIFS

Améliorer les conditions de travail du personnel

- Création de vestiaires adaptés et de locaux de stockage.
- Mise en place de bureaux médicaux, dont un dédié à la télé-médecine.
- Regroupement des services administratifs.
- Installation d'un nouveau système d'appel-malade.
- Rénovation de salles.

Améliorer la qualité de vie des résidents

- Modernisation des chambres.
- Optimisation du confort thermique en été et en hiver.
- Mise en place d'un système de traitement d'air adapté.

Augmenter la capacité d'accueil à 80 personnes.

LE CHANTIER

L'opération porte sur la rénovation de deux bâtiments (Arroux et Vouzance), composant l'EHPAD, et le désamiantage, la démolition, la reconstruction du bâtiment Val d'Arconce (ancien bâtiment du SSR). Concernant le bâtiment Vouzance : il sera rénové et accueillera 24 chambres, un pôle de soins, de nouveaux bureaux médicaux,

CALENDRIER DES TRAVAUX 2021

Dépôt du permis de construire, consultation des entreprises, démolition du bâtiment Val d'Arconce et construction du nouveau bâtiment

2022

Fin de la construction et installation des résidents dans le bâtiment Val d'Arconce.

2023

Fin de l'opération.

et un de télé-médecine. Concernant le bâtiment Arroux : accolé au bâtiment Vouzance, il sera également rénové, comptera 19 chambres et regroupera l'ensemble des services administratifs. Concernant le bâtiment Val d'Arconce (ex SSR) : Il sera désamianté, démolé puis reconstruit. 37 chambres y seront aménagées.

LE FINANCEMENT DE CETTE RESTRUCTURATION - 8 M€

L'établissement (maître d'ouvrage), L'Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté et le Département de Saône-et-Loire sont partenaires sur ce dossier majeur pour le territoire.

Des ordinateurs et des tablettes pour nos seniors

Compte tenu de la situation sanitaire extrême, le Département de Saône et Loire a fourni deux ordinateurs avec caméra à la RPA et à l'EHPAD de Marcigny afin de rompre l'isolement des personnes en établissement et leur permettre de contacter leur famille durant cette période de confinement. Fort de cette première expérience avec les ordinateurs, l'EHPAD et la RPA ont été dotés de tablettes numériques neuves (10 à l'EHPAD et 8 à la RPA). Ces équipements totalement gratuits pour les structures, seront utilisés par les résidents et les animatrices pour rompre l'isolement des personnes en proposant des contacts avec leur famille via le réseau Skype et également proposer des animations autour de jeux divers grâce aux sites de téléchargement proposés par le Département de Saône et Loire.

AMÉLIORER SON HABITAT

Une OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) a été lancée sur notre territoire au cours de l'année 2020 par la Communauté de Communes de Marcigny et de Semur en Brionnais. Cette opération, portée par le syndicat de l'amélioration de l'habitat des cantons de Marcigny et de Semur en Brionnais, a pour but d'améliorer les conditions d'occupation des logements sur le territoire. Une précédente opération avait eu lieu de 2013 à 2017 ayant permis la rénovation de 170 logements. De mars à novembre 2020, s'est déroulée la "phase diagnostic" conduite par le cabinet URBANIS. Cette phase a été décalée du fait de la crise sanitaire. Ce cabinet, au cours de l'été 2020, a effectué des observations sur le terrain et des enquêtes auprès des propriétaires et des habitants pour mesurer la qualité de l'habitat et déterminer la nécessité de mettre en place une aide financière et technique pour la rénovation des logements. Des questionnaires ont été diffusés afin de connaître les besoins éventuels en matière de rénovation. Cette "phase diagnostic" a permis de faire un état des lieux et d'apporter un éclairage sur l'habitat local. C'est ainsi que le diagnostic sociodémographique a permis de pointer une population décroissante sur notre commune avec une augmentation progressive du nombre de personnes de 65 ans et plus vivant seules. Seule la commune de Marcigny n'a pas vu son nombre de ménages augmenter depuis 1990. Par ailleurs sur Marcigny, il y a davantage de petits ménages (1,8 personne/ménage) que dans le reste du territoire (2,3 personnes par ménage). Ces ménages sont majoritairement composés d'une personne seule sans enfant et de famille monoparentale. Par ailleurs, le niveau de vie est modeste : le revenu médian est de 18760 €/ unité de consommation contre 20130 €/an au niveau du département.

PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Les principales conditions d'éligibilité des propriétaires bailleurs

- Les aides de l'Anah en faveur des propriétaires bailleurs s'échelonnent entre 25% et 35 % d'un montant de travaux plafonné à 750 €/m² ou 1000 €/m² selon la nature des travaux et l'état du logement avant travaux.
- **Conditions :**
 - Bien de plus de 15 ans à la date où est acceptée la demande
 - Les travaux ne concernent pas la décoration, ils ne sont pas assimilables à de la construction neuve ou à de l'agrandissement
 - Ne pas avoir commencé les travaux avant d'avoir déposé le dossier d'aide

- Faire intégralement réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment
- Réserver à l'Anah l'enregistrement des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par les travaux de rénovation thermique quand ceux-ci bénéficient de la prime Habiter Mieux*.
- Faire intervenir un maître d'œuvre si le projet de travaux est d'un montant supérieur à 10 000 € HT.
- Pour bénéficier des aides, les propriétaires bailleurs doivent conclure une convention avec l'Anah et s'engager à louer sous certaines conditions : plafonds de ressources des locataires et respect d'un certain niveau de loyer.

PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

L'ANAH, établissement public d'État, a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants. Pour cela, elle accorde notamment des subventions aux particuliers pour leurs travaux, en échange de contreparties sociales.

Les priorités d'intervention de l'ANAH

- Le traitement de l'habitat indigne ou très dégradé
- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie liée au handicap ou au vieillissement
- La rénovation énergétique des logements et la lutte contre la précarité énergétique
- Le redressement des copropriétés en difficultés

Les principales conditions d'éligibilité

Sont éligibles aux aides, les ménages aux ressources «modestes» ou «très modestes» occupant un logement dont ils sont propriétaires, les ménages propriétaires d'un bien qu'ils souhaitent réhabiliter dans

le but de le mettre en location et les locataires réalisant eux-mêmes les travaux d'amélioration de leur logement avec l'accord du propriétaire. Au-delà des conditions de ressources évoquées précédemment, pour être éligibles aux aides de l'ANAH, le projet de travaux doit : Au-delà des conditions de ressources évoquées précédemment, pour être éligibles aux aides de l'ANAH, le projet de travaux doit :

- Concerner un logement achevé depuis au moins 15 ans
- Être occupé à titre de résidence principale une fois les travaux réalisés pendant 6 ans pour les propriétaires occupants et 9 ans pour les propriétaires bailleurs
- Être d'un montant minimum de 1 500 € HT (sauf cas particulier)
- Ne pas avoir débuté avant le dépôt de la demande de subvention
- Être réalisés par des artisans
- Être compris dans la liste des travaux recevables par l'ANAH
- Couvrir l'un des champs d'interventions prioritaires de l'ANAH

Cette étude pointe un habitat altéré avec pour notre commune 32 immeubles dégradés et 60 immeubles vétustes. La concentration des besoins se localise rue Raquin, Impasse du 11 Novembre, rue Freyssinet, rue du 8 mai 1945. Par ailleurs, le niveau de vacances des logements est élevé sur Marcigny avec un taux à 11,7%, en forte augmentation depuis 1999. La phase opérationnelle a débuté en décembre 2020 et se terminera en février 2021 ; elle consiste à établir le programme d'action ainsi que l'établissement d'une convention avec l'OPAH. Pour bénéficier du dispositif, il convient de remplir certaines conditions d'éligibilité que vous trouverez dans les tableaux ci-dessous.

Les plafonds de ressources 2020 (sur le revenu fiscal de référence 2019)

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources « très modestes » *	Plafonds de ressources « modestes » *
1	14 879 €	19 074 €
2	21 780 €	27 866 €
3	26 170 €	33 547 €
4	30 572 €	39 192 €
5	34 993 €	44 860 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €

Source : anah.fr

Plafonds de loyers fixés par l'ANAH 71 en vigueur en 2020 Montant mensuel hors charge en €/m²

Surface	Loyer conventionné Très social	Loyer conventionné Social
< à 35 m²	5,51 €	7,09 €
De 35 à 55 m²	5,27 €	6,40 €
De 56 à 120 m²	5,06 €	5,73 €

Plafonds de ressources des locataires en 2020 - Zone C (Revenu fiscal de référence N-1)

Nombre de personnes composant le ménage	Très Social	Social
1	11 478 €	20 870 €
2	16 723 €	27 870 €
3	20 110 €	33 516 €
4	22 378 €	40 462 €
5	26 180 €	47 599 €
Par personne supplémentaire	+ 3 291 €	+ 5 983 €

Source : anah.fr



Mickaël BILLOTET > Tapissier



Xavier CHATAGNIER > Peintre



Géraldine VERSTRAATEN
> D'Stock commerce alimentaire

MONUMENT ÉGLISE SAINT NICOLAS

Le dossier de réhabilitation des façades de l'église a fait l'objet par le passé de plusieurs tentatives de projet de travaux, qui n'ont jamais abouties pour diverses raisons.

Suite à un jury de concours, le cabinet d'architecture 2B2M, retenu en 2015, avait déposé sa proposition de travaux qui a été finalisée en juin 2019. Il devenait urgent de se saisir à nouveau de ce dossier et de rassembler tous les acteurs concernés, pour le faire évoluer.

Des réunions entre les nouveaux élus, le cabinet d'architecture 2B2M, l'architecte des bâtiments de France, le CAUE71 et l'association *Les amis de l'Église St Nicolas* ont permis au conseil municipal de décembre dernier, d'acter le dépôt du permis de construire.

Compte tenu du coût des travaux, ils s'organiseront en trois phases.

Première phase : la façade Ouest inscrite, le pignon Sud et la façade Sud non inscrite
Deuxième phase : le pignon Nord et la façade Est non inscrite
Troisième phase : la façade Nord et l'accessibilité

Ces différentes étapes proposées ont pour but d'optimiser les aides possibles à solliciter, en tenant compte d'une part, des plafonds d'attribution de chacune d'entre elles, et d'autre part, de la situation financière de la commune. La première phase devrait démarrer fin 2021 et se réaliser sur deux années. Le projet porte sur la réfection de l'ensemble des façades et l'accessibilité. Une étude ultérieure sera engagée pour traiter

les aménagements paysagers, la circulation, le stationnement... autour de ce monument majeur au cœur de notre commune afin de valoriser cette partie de la ville ancienne, source d'attractivité. Ce dossier reste complexe au regard des démarches engagées auprès des services d'état (aide DETR en 2015) obligeant la collectivité à opérer différemment dans l'organisation des travaux, des façades inscrites et non inscrites et des possibles aides dont nous pourrions bénéficier. Une souscription sera lancée dès cette année par l'association des *Amis de l'Église Saint Nicolas* pour faire appel à la générosité de chacun, et permettre à la collectivité la réalisation de la totalité des travaux sur ce mandat.



La Statue de Saint-Nicolas et les trois enfants

Cette statue fut offerte dans les années 1640 par un riche bourgeois de Marcigny Nicolas Carme. **Saint-Nicolas devint le saint patron de l'église de Marcigny qui était devenue paroissiale en 1620.**

À l'origine dorée à la feuille, le fait d'être dehors, même protégée partiellement par la voûte du porche, les années lui ont fait subir l'outrage du temps. Repeinte maintes fois, il a été impossible de retrouver sa dorure d'origine, quelques vestiges d'anciennes peintures subsistent au dos. Le restaurateur Monsieur Morgan Hubert d'Autun, en accord avec la DRAC (direction régionale des affaires culturelles), la municipalité et l'association, a décidé d'effectuer la restauration à partir de la dernière couche de peinture identifiée.

Nous espérons pouvoir mettre en place cette statue dans le chœur de l'église pour Pâques, son double en résine à l'identique sera placé sous la voûte du porche. L'association est heureuse d'avoir pu aider la municipalité dans ce projet grâce à tous : donateurs adhérents, habitants de Marcigny et des alentours sans oublier les *Amis de l'Église de Montceaux-l'Étoile*, la région, la DRAC. La décision prise par le dernier conseil municipal d'acter le lancement des travaux de réfection de l'église nous permet d'envisager une année exceptionnelle. Le lancement de la souscription pour la rénovation de l'église avec le concours de la Fondation du Patrimoine ne saurait tarder afin d'appuyer le plus largement possible son financement.



NOUVEAUTÉ

La loi de modernisation des collectivités permet, dorénavant, aux communes de plus de 1000 habitants ayant une liste d'opposition, de communiquer dans le bulletin municipal, si elle le souhaite.

OPPOSITION

En mars 2020, une nouvelle équipe municipale a été élue. Sa mise en place n'a été effective que le 6 mai 2020 en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Pendant cette période de transition, le conseil sortant a géré cette crise inédite et violente avec rigueur.

Grâce à l'accompagnement du service administratif, mes adjoints et moi-même avons pu faire face pour que Marcigny ne connaisse pas de difficultés. Vous avez été informés régulièrement des actions menées par les élus grâce à la distribution de flyers.

Après quelques ajustements liés à des démissions, ce sont René Hautier, René Peguin, Jacques Henry et moi-même Louis Poncet qui siégeons et nous investissons au sein de ce nouveau conseil.

Nous avons regretté que la piscine municipale soit restée fermée pendant l'été 2020, privant ainsi les usagers, particulièrement les jeunes et le club natation, de leurs activités nautiques. Cette piscine aurait pu être ouverte en respectant les

règles sanitaires. Nous espérons sa réouverture à l'été 2021.

Les trois projets phares étudiés et votés sous le précédent mandat se poursuivent :

- La rénovation et l'agrandissement de l'école primaire devenue vétuste et inadaptée. Cet équipement accueillera au printemps 2021 les élèves de l'élémentaire et les enseignants dans de bonnes conditions et renforcera le pôle scolaire de l'école Lucie Aubrac. Cette école a aujourd'hui un rôle de centralité au niveau de notre territoire puisqu'elle accueille les élèves des communes voisines dont les écoles ont dû, malheureusement, fermer.
- Le lotissement Sur Chars, lancé par le précédent conseil, constitue le deuxième projet. L'étude se poursuit avec le cabinet Réalités. Ce projet permettra à Marcigny de se développer en accueillant de nouvelles familles.

- Le troisième projet consiste en la réhabilitation des façades de l'Église. Frédéric Didier, architecte en chef, poursuit son travail d'étude pour

déposer le permis de construire tout début 2021.

Ces trois projets, importants pour Marcigny, peuvent se réaliser grâce à une gestion rigoureuse en confortant régulièrement l'excédent budgétaire qui s'élevait à 526502 € à la fin de mon mandat. Un regret cependant en cette fin d'année : rien n'a été fait pour les personnes seules, âgées ou en difficulté, alors que de nombreuses communes ont réalisé des actions de solidarité.

Nous tenons à vous souhaiter que cette Année 2021 vous apporte du réconfort, de la joie et surtout la santé. Cette période de crise sanitaire, source de grandes difficultés, ne doit pas entacher notre optimisme et ne doit pas mettre en péril notre lien social si important dans notre vie de tous les jours.

Bonne et heureuse année.

Louis PONCET, conseiller municipal, maire honoraire
 René HAUTIER, René PEGUIN, Jacques HENRY, conseillers municipaux

MAJORITÉ

Le 15 mars dernier, plus de 63 % des Marcignots se sont déplacés aux urnes malgré le contexte de crise sanitaire et le confinement annoncé, preuve d'un souhait de changement de la part de nos concitoyens.

Nous tenons à remercier vivement nos électeurs qui se sont mobilisés et qui nous ont manifesté leurs encouragements.

Nous regrettons les démissions successives d'élus de la liste d'opposition mais nous avons accepté leurs choix et poursuivi

nos travaux sereinement avec les nouveaux élus qui ont intégré le conseil municipal.

Par contre, la parité n'est plus respectée et c'est regrettable.

En ce qui concerne la piscine, le protocole sanitaire strict, le manque d'anticipation au niveau de la commande des fournitures et au niveau de l'entretien nous ont interrogés.

Nous avons contacté les collectivités de notre département, des

départements limitrophes, le Club de Natation et consulté notre équipe technique.

Nous en avons déduit qu'il était impensable de ne pouvoir ouvrir ce service qu'à un nombre très limité de personnes.

Ajoutons que, lors de la mise en route, pour l'entretien, d'autres problèmes sont apparus et nous ont, ainsi, confortés dans notre choix de ne pas ouvrir.

Croyez en notre entier dévouement.

